

DOSSIERS DU CENTRE THOMAS MORE

A. Bensa
J.- M. Kohler
A. Saussol
J. Tissier

*Comprendre
l'identité kanak*

CENTRE THOMAS MORE

LA TOURETTE 69210 L'ARBRESLE

1990

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
50 EAST LEXINGTON AVENUE
NEW YORK, N.Y. 10017
U.S.A.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

Copyright CENTRE THOMAS MORE, 1990

ISBN 2-905600-11-X

3 3 3 3

AVANT PROPOS

Dans son souci de voir les meilleures recherches en sciences humaines éclairer les questions que pose en urgence l'actualité, le CENTRE THOMAS MORE organisait, en Novembre 1988, une session intitulée Le double héritage aujourd'hui de l'identité kanak. Alban BENSA en a été le principal artisan, avec la collaboration de J.-M. KOHLER, Alain SAUSSOL et José TISSIER. S'étaient joints à ces travaux des économistes, des praticiens du développement, des militants de la solidarité kanak ou des gens soucieux de l'avenir du pays, ainsi que des étudiants représentant certaines populations de Nouvelle-Calédonie.

Le Dossier que nous publions ici reproduit essentiellement les interventions magistrales de ce colloque.

Le CENTRE THOMAS MORE se félicite de pouvoir les présenter au lecteur, sachant qu'elles représentent un traitement compétent des questions principales qui se posent, aujourd'hui encore, en Nouvelle-Calédonie.

Table des matières

Alban BENSA

L'identité kanak. Questions d'ethnologie 9

Alain SAUSSOL

Nouvelle-Calédonie :

Le choc d'une colonisation singulière 37

José TISSIER

Les kanak, l'agriculture et le développement 51

J.-M. KOHLER

Coutume et colonisation 71

COMPRENDRE L'IDENTITE KANAK (NOUVELLE - CALEDONIE)

En avril 1988, le Centre Thomas More m'a demandé d'animer dans une perspective anthropologique un séminaire de deux jours consacré à la société kanak actuelle. Certes, l'anthropologie sociale, culturelle et économique, par ses méthodes et ses résultats, est en mesure d'apporter une contribution essentielle à la connaissance du monde mélanésien d'aujourd'hui. Mais cette réalité humaine, confrontée depuis un siècle et demi à une situation coloniale qui s'éternise, s'avère beaucoup trop complexe pour qu'une seule discipline puisse en rendre compte avec l'acuité et la pertinence nécessaires. La qualité des questions posées et des réponses avancées dépend, en l'occurrence, de notre capacité à promouvoir une réflexion interdisciplinaire. Il m'a donc semblé indispensable de convier aux journées du Centre Thomas More quelques-uns des meilleurs connaisseurs des problèmes kanak de la Nouvelle-Calédonie.

Le présent dossier regroupe ainsi les contributions d'un ethnologue, d'un géographe (Alain Saussol, Université de Montpellier), d'un agronome (José Tissier, chargé de mission à l'IRAM) et d'un sociologue (J.-M. Kohler, ORSTOM).

Dans une communication introductive, je m'efforce d'abord de poser les problèmes méthodologiques et théoriques soulevés par la pratique de l'ethnologie en Nouvelle-Calédonie, puis de présenter, de façon synthétique, quelques-unes des caractéristiques générales des sociétés kanak de la Grande Terre.

Alain Saussol dégage ensuite, dans une perspective géographique et historique, la logique des spoliations des terres mélanésiennes coextensive à un processus singulier de colonisation de peuplement.

L'agronome José Tissier, ancien collaborateur de J.-M. Tjibaou dans la Région Nord de Nouvelle-Calédonie, interroge pour sa part cette dimension essentielle de l'identité kanak qu'est le savoir-faire agricole : quel rôle l'agriculture mélanésienne a-t-elle joué à l'époque pré-coloniale dans la transformation de l'environnement ? Comment a-t-elle évolué ? Quel est son avenir dans l'économie actuelle de la Nouvelle-Calédonie ?

Le point de vue macro-sociologique du sociologue J.-M. Kohler prolonge enfin ces questions et propose des hypothèses prospectives qui interpellent tous ceux qui ont aujourd'hui en charge l'administration de la Nouvelle-Calédonie.

En définitive, ce dossier constitue une synthèse - qui se veut claire et accessible - de quelques-uns des problèmes complexes posés par la société kanak d'aujourd'hui à tout chercheur en sciences humaines.

Alban Bensa
Paris - Juillet 1989

L'IDENTITE KANAK

QUESTIONS D'ETHNOLOGIE

par **Alban BENSA**

A la suite des événements survenus ces dernières années en Nouvelle-Calédonie, il est important de prendre un peu de recul pour poser les problèmes de fond relatifs à l'évolution du Territoire, à ses structures et aux types de politiques qui pourraient y être liés. Remarquons d'emblée que la situation calédonienne est si complexe, que les questions posées par des spécialistes de différentes disciplines sont plus nombreuses et difficiles que les réponses toutes faites souvent attendues.

Chaque approche, qu'il s'agisse de celle de l'ethnologue, du sociologue, de l'économiste, de l'agronome ou de l'administrateur, a ses propres limites. Dans un univers social aussi diversifié et fragmenté que celui de la Nouvelle-Calédonie, il est extrêmement difficile, voire aléatoire, d'articuler et à fortiori d'unifier les analyses de toutes ces disciplines. C'est pourquoi, je voudrais tout d'abord montrer les limites de mon travail d'anthropologue.

Traiter le sujet annoncé, "l'identité kanak", revient, compte tenu de mon expérience de "terrain", à présenter les fondements de l'identité culturelle mélanésienne tels qu'ils me sont apparus dans une région bien délimitée du centre nord de la Grande Terre. Il s'agit de dégager les lignes de force du comportement des Kanak au sein de leur univers villageois rural, sans préjuger de la signification, souvent obscure, du terme "traditionnel". Je voudrais aussi montrer en quoi le choc colonial a imposé un nouveau système de valeurs d'une part quant à la perception que les Mélanésiens ont été amenés à avoir d'eux-mêmes entre 1853 et 1946, d'autre part, depuis la dernière guerre, quant à l'accès des Kanak à la citoyenneté politique française.

1. L'ETHNOLOGIE EN NOUVELLE-CALEDONIE :

DES CONTRAINTES SPECIFIQUES

L'ethnologie d'un Territoire d'outre-mer est liée au contexte colonial. L'opposition entre les colonisateurs français et la société kanak autochtone a conduit les ethnologues à être parmi les rares observateurs d'une population marginalisée. Le travail anthropologique s'est alors défini dès l'origine, tant scientifiquement que politiquement, comme une entreprise de sauvetage de la culture mélanésienne.

En étudiant des gens méprisés et humiliés, les ethnologues de la Nouvelle-Calédonie ont associé démarches scientifiques et militantes. Maurice Leenhardt protesta vigoureusement contre les spoliations foncières et le Code de l'Indigénat. De même, Jean Guiart et quelques autres ten-

tèrent de faire reconnaître le droit des Kanak à la justice. Cet engagement des chercheurs ne se retrouve pas nécessairement dans l'histoire de l'ethnologie d'autres régions du monde. A cet égard, comme à tant d'autres, l'anthropologie de la Nouvelle-Calédonie (dont l'histoire reste à faire) demeure atypique sinon exemplaire (cf. Bensa et Bourdieu, 1985; Bensa, 1988 b).

Cette situation particulière ne doit pas faire oublier que l'ethnologie de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans le prolongement d'une ethnologie de l'Océanie et de la Mélanésie d'une extrême importance pour l'anthropologie en général. Sur le plan théorique les systèmes sociaux-politiques et religieux des Kanak doivent être comparés avec ceux des autres îles du Pacifique. Cette exigence induit nécessairement l'ethnologue de terrain à mettre l'accent sur le caractère "typique", c'est-à-dire extrait du contexte colonial, de la société kanak qu'il observe. Il faut reconnaître que ce souci, lié à une formation universitaire spécifique, a pu préconstruire le regard du chercheur anthropologue et du même coup valoriser une image exacte mais partielle de la réalité sociale et culturelle mélanésienne.

Cette question de méthode s'avère d'autant plus complexe que le monde mélanésien est extrêmement fragmenté : quelque 70 000 personnes parlant 28 langues et réparties en une multitude de micro-institutions politiques qui n'ont, pour l'heure, pas encore été toutes répertoriées! Or l'ethnologie a pour tradition de travailler au plus près des langues vernaculaires. Compte tenu de leur difficulté, il est ici illusoire pour l'ethnographe d'en aborder plus d'une ou deux. Aucune compréhension sérieuse de la culture kanak n'est possible sans la maîtrise, au moins partielle, d'une langue mélanésienne. Particulièrement difficiles, les langues kanak exigent un effort et un temps de préparation qui exclut qu'un seul chercheur puisse, en une vie, mener à bien plus de deux enquêtes ethnographiques crédibles en Nouvelle-Calédonie. Ces contraintes, à moins d'un travail d'équipe concerté et de haut niveau, limitent considérablement les possibilités de généralisation (cf. Rivierre, 1981 et 1985).

A partir d'une expérience centrée sur une ou deux aires linguistiques, est-il possible de rendre compte de l'ensemble Kanaky/Nouvelle-Calédonie? D'autant qu'à la fragmentation ethnographique s'ajoute une fragmentation consécutive à l'histoire de la colonisation. Il n'y a pas une histoire coloniale en Nouvelle-Calédonie mais plusieurs. Par exemple, dans certaines zones du sud de l'île, la proximité de Nouméa, la répression de la rébellion de 1878, le transfert de populations originaires de l'extrême nord ont fortement marqué l'histoire et, dans une mesure qui reste à définir, les structures des sociétés kanak de la région. Ailleurs, comme sur la côte ouest, l'influence du bagne et d'une spoliation foncière d'envergure associée à un élevage intensif définissent des relations tout à fait particulières entre colonisateurs et Kanak. L'histoire des conflits entre Européens et Mélanésien comporte différents chapitres, différentes modalités, selon les régions du territoire. Ajoutons enfin que depuis les années cinquante la participation des Kanak à la vie politique locale (Assemblée Territoriale, municipalités, Régions Fabius-Pisani) a dessiné une carte très complexe des comportements locaux qui n'est pas sans incidences sur l'ethnographie elle-même.

L'ethnologue d'aujourd'hui est en outre confronté dans ses recherches à une abondante bibliographie. A l'évidence, les travaux des historiens mé-

ritent une attention particulière. Bien qu'oscillant entre la synthèse et les monographies plus limitées dans le temps et/ou dans l'espace, ils définissent les conditions générales d'exercice du travail ethnographique zone par zone. L'histoire des avatars locaux du colonialisme français dessine, le plus souvent en creux, les formes de la résistance politique et culturelle kanak. La connaissance de cette résistance et de ce qu'on appelle pudiquement les "situations de contact interethniques" fait partie intégrante de toute ethnologie (cf. Shineberg, 1967 et 1971; Douglas, 1972 et 1980; Saussol, 1979, etc.).

L'apport documentaire des voyageurs et missionnaires du XIX^{ème} siècle doit aussi être passé au crible de la critique. Ces précieux écrits élaborés le plus souvent à partir d'observations dispersées doivent être réinterprétés à partir des informations scientifiques recueillies aujourd'hui. Pour l'instant, nous ne disposons, hélas, d'aucune analyse fouillée de ces textes (cf. O'Reilly, 1955; Pisier, 1983).

Les ouvrages des Européens sont utilement relayés par des documents kanak qui n'ont encore pour la plupart été ni rassemblés, ni étudiés. Les réflexions des Kanak sur leur propre société et sur la situation coloniale, écrites en langues vernaculaires ou en français, constituent un apport décisif à l'ethnologie et à l'histoire d'un peuple trop longtemps bâillonné. Le regard kanak sur le monde kanak nous informe directement du fonctionnement d'institutions coutumières complexes ou bien nous permet d'évaluer l'impact du choc colonial tel qu'il a été vécu de l'intérieur par ses principales victimes. En outre, ces écrits rappellent utilement que les "informateurs" des ethnologues ou autres chercheurs en sciences humaines sont avant tout des "producteurs" de textes et de réflexions qui participent d'une anthropologie et d'une sociologie spontanées et appliquées (cf. Ataba, 1984; Gorodé W., 1976 et 1979; Gorodé D., 1985; Tjibaou, 1976 et 1981; Tjibaou et al., 1976, etc.).

La reconnaissance du droit des Kanak à s'exprimer et par là même à prendre en main leur destin est demeurée longtemps fort éloignée des conditions pratiques d'organisation des recherches en sciences humaines. Le contexte colonial a ici pesé très lourd. Les organismes scientifiques locaux ont de tout temps entretenu des relations politiques contraignantes avec le pouvoir politique, local ou métropolitain. Par exemple, le recensement des noms de famille kanak a été réalisé dans les années cinquante, dans le cadre d'une étude ethnographique. De même, l'inventaire du patrimoine foncier mélanésien a voulu prendre appui sur une démarche scientifique. La tutelle administrative exercée sur la recherche, comme chacun sait, n'est pas vraiment garante de la qualité scientifique des travaux.

Notons enfin qu'il n'est sans doute pas fortuit qu'il ait fallu attendre les "événements calédoniens" pour qu'une réflexion interdisciplinaire, comme celle à laquelle le Centre Thomas More nous convie, puisse se développer.

L'enquête ethnographique : contradictions pratiques et théoriques

La contradiction est de taille : d'un côté l'ethnologue côtoie des Kanak de brousse n'étant jamais allés à Nouméa et ne parlant pas le français, de l'autre le même chercheur rencontre nécessairement des jeunes Mélanésiens urbanisés et ne connaissant plus la langue de leurs parents. Par sa formation, l'ethnologue sera logiquement porté à privilégier la première catégorie d'interlocuteurs. En réalité, la majorité des "informateurs" occupent des positions intermédiaires entre ces deux extrêmes, le niveau scolaire de chacun jouant un rôle important mais non décisif. Kanak vivant à Nouméa ou dans des centres de l'intérieur, Kanak salarié ou non salarié, cadre kanak en activité ou en formation, ayant vécu ou non en France, agriculteur kanak des tribus les plus isolées, leader politique kanak, la société kanak, c'est tout cela à la fois. Quelle méthodologie pourrait appréhender cette totalité multiforme sous un seul et même regard? Les codes culturels d'un bout à l'autre des situations variées énumérées relèvent-ils d'une seule et même logique? Quelle unité dans ces diversités? Ainsi se pose, de façon bien embarrassante, il faut le reconnaître, le problème de "l'identité kanak".

Dans la pratique, ces contradictions sont immédiatement perceptibles. Un même Kanak peut simultanément vous entretenir de l'organisation politique et rituelle de sa tribu et débattre de la vie syndicale des travailleurs du nickel. Faut-il scinder ce discours en deux? Chaque observateur occidental, selon sa formation et ses objectifs scientifiques, tendra à mettre en avant telle ou telle partie des propos qu'il recueille; le plus souvent celle qu'il comprend ou qu'il pense pouvoir faire assimiler le plus facilement aux lecteurs auxquels il s'adresse (comparer par exemple Bensa et Rivierre, 1982, avec Kohler et Pillon, 1982 et 1983).

Ainsi, les méthodes et concepts mis en oeuvre pour comprendre la réalité kanak peuvent déboucher sur des descriptions et des analyses si antinomiques qu'on se demande parfois si l'objet étudié est bien le même. D'un côté les économistes et les sociologues seront portés à isoler les données quantitatives et les propos (en général collectés en français) immédiatement significatifs pour les grilles d'interprétation habituelles des occidentaux, de l'autre, l'anthropologue privilégie une documentation qui, pour une part importante, ne peut prendre tout son sens qu'en référence à un univers mélanésien original fort éloigné du monde social européen (cf. Wacquant, 1986).

Par exemple, en quoi le revenu par ménage des Kanak de la côte est-il pertinent pour la compréhension des problèmes fonciers de cette région? A l'inverse, l'étude des systèmes de parenté, de la mythologie, d'une aire linguistique mélanésienne peut-elle contribuer à élucider les processus de transformation de la société kanak? Un des moyens d'esquisser une réponse consiste à présenter les résultats des travaux ethnographiques les plus récents. Je livrerai donc ci-après les éléments de synthèse des recherches que j'ai menées avec Jean-Claude Rivierre dans le centre nord de la Grande Terre (cf. bibliographie).

Pour tout ethnologue, le travail de terrain est une aventure humaine sans équivalent. C'est d'abord entretenir des relations suivies et fortement personnalisées pendant plus d'une décennie avec un nombre nécessairement restreint de personnes appartenant à une culture différente; c'est aussi

s'engager dans une réflexion continue sur une autre société à partir d'une langue, d'une sémantique et de valeurs totalement nouvelles pour l'observateur. Pour moi, la pratique de l'ethnologie est inséparable d'une expérience de l'amitié transculturelle. La compréhension du système de représentations sociales et politiques des Kanak passe par une immersion à la fois contrôlée et confiante dans le milieu mélanésien. En retour, les connaissances acquises deviennent parfois si fines et "spécialisées" que leur restitution scientifique s'avère ardue.

La masse des informations recueillies recense des comportements culturels typés qui doivent être ensuite interprétés. Par réflexe professionnel, les ethnologues réfèrent naturellement leurs données à une "totalité sociale" supposée, en l'occurrence un univers mélanésien qui serait quelque peu clos sur lui-même. On en viendrait ainsi à interpréter toutes les attitudes, les décisions, les idées des Kanak d'aujourd'hui dans le prolongement inaltéré d'une culture mélanésienne toute puissante. Par exemple, la Charte du FLNKS est-elle comparable en tous points au mythe fondateur d'une chefferie de la Grande Terre ou des Iles Loyauté? Dans cette logique, quelque peu archaisante, certains n'ont pas hésité à interpréter les tragiques événements d'Ouvéa de 1988 comme un moment particulier de la vie coutumière de l'atoll... D'autres (cf. Dardelin, 1984) ont rapporté l'échec scolaire mélanésien à des structures mentales et psychologiques kanak quasiment éternelles.

A l'inverse, certains observateurs pensent pouvoir évacuer toute référence au cadre culturel mélanésien. En regard d'un Homo economicus, qui n'est en fait que la projection systématique du modèle occidental, la culture kanak est alors perçue comme un obstacle, une survivance que toute forme de développement et de transformation sociale doit nécessairement dépasser (cf. Guidieri, 1985). A droite, ce dépassement s'inscrit dans un projet politique assimilationniste (cf. Doumenge, 1982), à gauche, il annonce la libération des colonisés, tant de leurs propres pesanteurs culturelles que du système politique qui les opprime (cf. Gabriel et Kermel, 1985). Selon ces deux éventualités, la spécificité kanak doit disparaître pour que se réalise l'homme abstrait universel ..., universel, c'est-à-dire occidental! (pour une critique de l'ethnocentrisme, cf. Dumont, 1975).

Entre le "tout kanak" d'un modèle interprétatif mettant l'accent sur les permanences de la culture mélanésienne par-delà le choc colonial, et le "point de kanak" du discours ethnocentriste, il est nécessaire, pour toute ethnologie soucieuse de respecter les faits sociaux actuels, de proposer des interprétations souples et crédibles, c'est-à-dire qui tiennent compte de la dynamique historique de la société kanak. Rien n'est inné ni éternel. La société kanak résulte d'une histoire. Ses structures, ses schèmes culturels, ses projets n'ont cessé de se transformer avant comme après l'arrivée des Français.

Par exemple, retracer l'histoire d'une chefferie conduit à montrer les variations locales d'un système politique, d'un système matrimonial, d'un système de représentations. Les conditions historiques d'émergence d'une institution déterminent les formes qu'elle peut prendre en fonction d'un ensemble de paramètres anciens ou nouveaux, à partir desquels les Kanak ont pu choisir de réaliser tel ou tel projet ou ambition politiques (cf. Bensa et Rivierre, 1982 et 1988). Nous sommes ainsi conviés à intégrer le jeu des transformations sociales dans l'analyse même de la culture.

Cette perspective suppose l'étalement des recherches dans la durée : les stratégies, les coups de force, les reconstructions, ne peuvent être appréhendés qu'à travers une micro-histoire régionale. Au-delà, seul le couplage de l'ethnologie et de l'archéologie pourrait permettre d'évaluer la profondeur des changements survenus dans les derniers siècles. Ailleurs qu'en Nouvelle-Calédonie, l'archéologie a pu montrer combien les structures de l'espace, les systèmes économiques et les formes d'organisation politique ont souvent varié sur des périodes relativement courtes (cf. Garanger, 1972 et 1976; Frimigacci, 1980).

L'histoire des sociétés kanak a élaboré des schèmes culturels qu'il nous faut maintenant synthétiquement décrire à partir de l'ethnographie du centre nord de la Grande Terre (cf. cartes).

2. STRUCTURES DE LA SOCIÉTÉ KANAK (GRANDE TERRE)

Des itinéraires comme généalogies

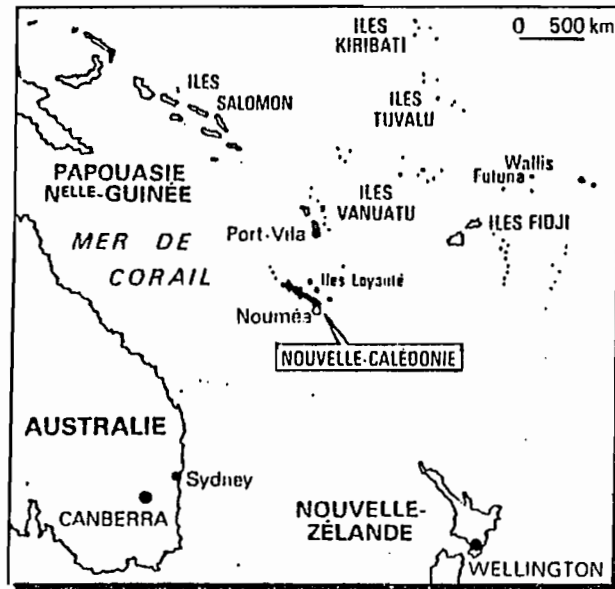
Si on voulait faire aujourd'hui la carte des appropriations foncières d'un clan, celle-ci aurait la forme d'un itinéraire. Dans l'Atlas publié par l'ORSTOM en 1981, j'ai été amené à décrire l'itinéraire de dispersion de trois clans (cf. carte ci-contre et Bensa, 1981; Bensa et Rivierre, 1982). Ce parcours de dispersion va d'un site originel aux réserves actuelles en traversant des espaces qui peuvent avoir des statuts différents aujourd'hui : Réserve kanak, territoire domanial appartenant à l'Etat ou "propriété" de colons.

En toute rigueur, une carte de l'appropriation clanique n'aurait rien à voir avec un cadastre au sens européen, avec des propriétés ayant la forme d'un quadrilatère homogène. Il s'agit plutôt d'une succession de points s'étirant d'un espace d'origine jusque dans la réserve actuelle. Tous ces points ont des noms.

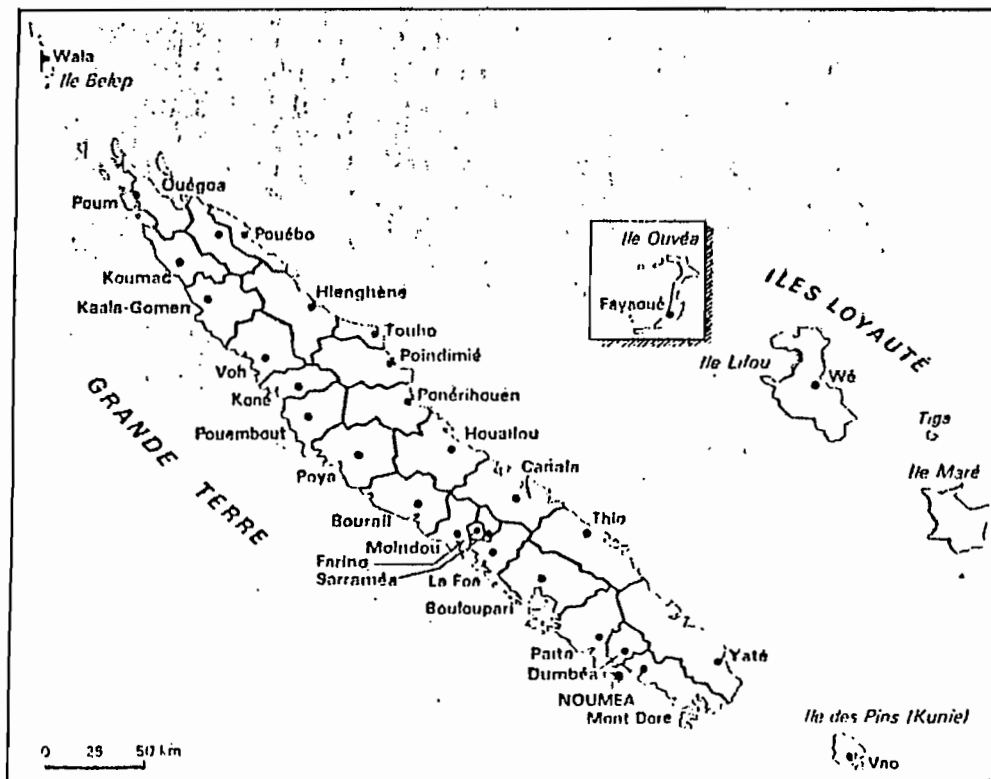
Une généalogie kanak donne le nom du père de la personne, des frères de son père, de son grand-père, des frères de son grand-père, etc. Au-delà, éventuellement, le nom de son arrière-grand-père; ensuite, vient la succession des "tertres", c'est-à-dire des sites d'habitat qui remontent de ceux qu'occupait l'arrière-grand-père de l'informateur jusqu'à ceux fondés par l'ancêtre de son clan. La généalogie se branche sur une carte.

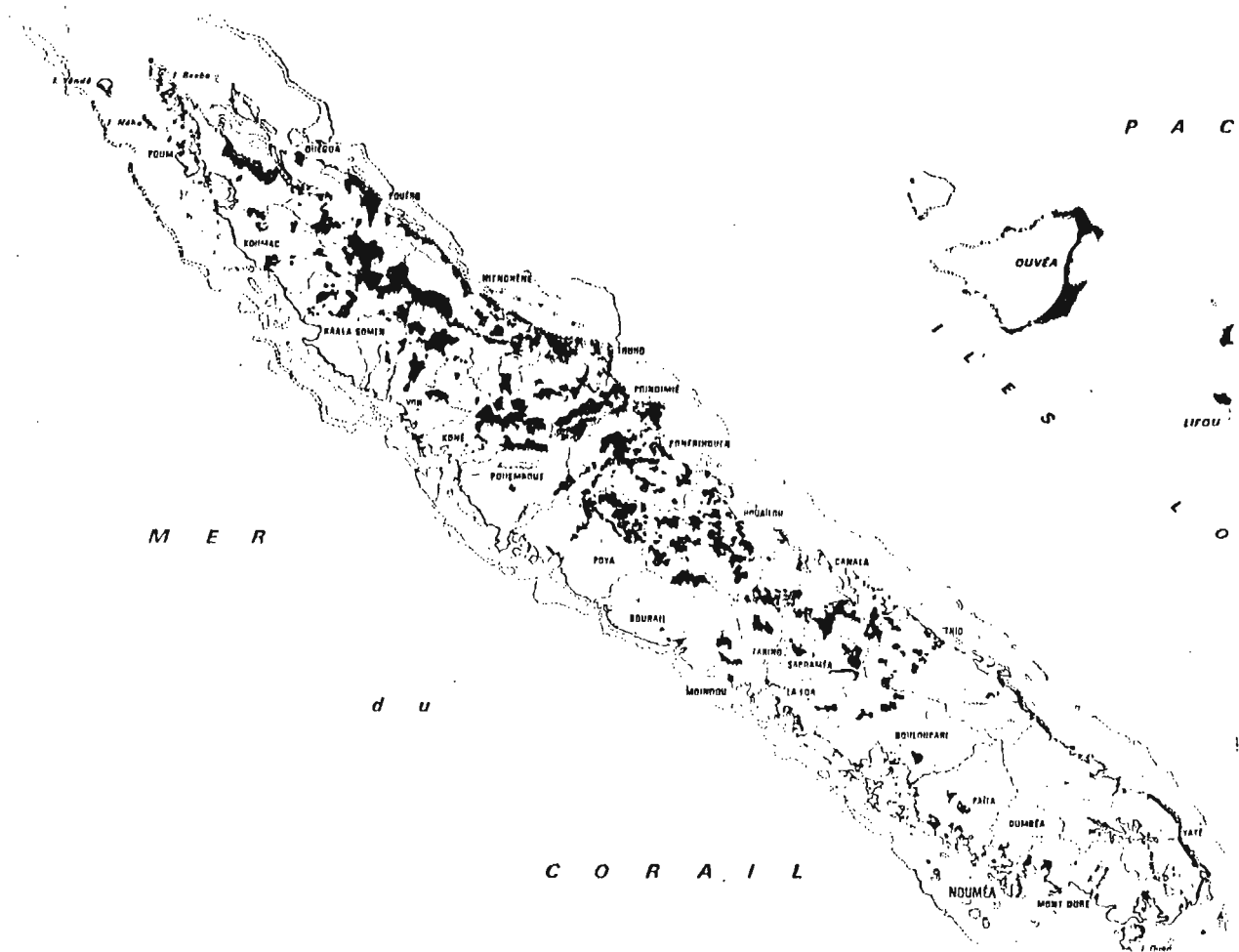
Les gens vous font visiter ces anciens "tertres" et, notamment, le site d'émergence de leur clan. Des interdits entourent ce site. Ne peuvent y accéder que les personnes qui possèdent les magies nécessaires; car sont censés résider là les esprits des ancêtres. C'est donc un moment d'émotion intense que cette visite du site originel.

Dans les années 1973-77, mes enquêtes m'ont conduit en ces lieux. J'avais mes cartes, mes photos aériennes. Chaque tertre a son histoire: histoire d'une guerre, d'un conflit, d'une dispersion, d'une alliance. Je recueillais ainsi les récits de tradition orale qui sont articulés aux généalogies et qui racontent les migrations de chaque clan.



La Nouvelle-Calédonie





A l'occasion de ces tournées, mes guides ramenaient du site originel de leur clan un petit cocotier, la branche d'un *Araucaria* - pin colonnaire - et allaient ensuite le planter dans la "Réserve" à côté de leur maison. Il y a encore aujourd'hui de ces arbres qui ont poussé et dont on me dit: "Tu te rappelles, en 1975, nous sommes allés avec Untel, nous avons ramené cela de ce tertre originel." Il y a là une relation historique et affective à l'espace, à la terre, qui est très forte.

Le clan

Ce que l'on appelle un clan, c'est donc un groupe de familles qui se rattachent à un ancêtre fondateur d'un site à partir duquel les membres du clan se sont dispersés selon un itinéraire précis. Le clan est une unité patrilinéaire; son nom se transmet par les hommes. Lorsqu'un homme épouse une femme, elle est nécessairement d'un autre clan; elle en porte le nom et conserve ses propres attaches généalogiques et spatiales. Le clan se subdivise en lignages. Dans la zone de Touho (langue cèmuhi), il y a huit clans et cent cinquante lignages pour une population de 2.500 personnes, et dans la zone de Poindimié et Koné, on dénombre onze clans et quelque trois cents lignages pour environ 5.000 personnes.

Le clan détient des droits fonciers auprès des différents sites traversés par ses membres. A proximité de ces anciens habitats se trouvent en effet des traces de billons d'ignames et de taro dières, souvenirs de la plantation ancienne. Il est possible en bonne logique d'y retourner et d'y cultiver à nouveau. Mais la colonisation a réduit ces possibilités de déplacements aux seules Réserves. Si aujourd'hui j'habite dans la Réserve A mais que mes ancêtres sont passés par la Réserve X, je conserve toujours un certain nombre de droits en X. On voit ainsi quelquefois des jeunes passer d'une Réserve à une autre pour aller honorer les droits qu'ils détiennent dans un site qui fut une étape sur l'itinéraire de leurs ancêtres. La mobilité des groupes est un phénomène ancien dû à la fragilité des institutions kanak, chaque unité domestique ayant tendance à renforcer son autonomie en s'éloignant; de sorte qu'aujourd'hui, tout individu a une relation itinérante avec l'espace, et prétend être venu d'ailleurs. Souvent, son tertre d'origine ne se trouve pas dans l'aire linguistique à laquelle il appartient. Ce qui laisse supposer que des gens passent d'une aire linguistique à l'autre et adoptent rapidement la langue du groupe de résidence qui les accueille.

Le groupe de résidence ou terroir

Après l'itinéraire du clan, la deuxième forme de relation à la terre s'exprime au sein du groupe de résidence, terroir appelé "tribu" dans le vocabulaire français local.

Les gens sont partis de leur site originel, se sont dispersés, fragmentés, segmentés, puis ils se sont rassemblés, quelle que soit leur origine, dans un même terroir - chacun ayant conservé son identité première - et là, ils se sont organisés. On distingue donc la "parenté" (fortement spatialisée) - le clan - avec ses références à des anciens habitats, de l'organisation d'un groupe de résidence composé de plusieurs groupes de parenté, plusieurs clans. Dans un terroir kanak ancien, cohabitent des familles appartenant à des clans différents.

Les groupes s'organisent en fonction de leur ordre d'arrivée, du plus ancien au moins ancien. Le plus ancien - ou du moins celui qui est considéré comme tel et occupe cette position - est appelé d'un terme spécial: "maître du sol", "maître de la terre". C'est lui dont on dit qu'il a "fondé", "posé" le terroir; il a entretenu, dit-on, avec les génies du lieu, une relation constructive. Ces génies ont donné au tout premier arrivant les techniques de la chasse, de la pêche, de la cueillette; puis le premier tubercule à cultiver (un taro). Ils ont ensuite autorisé le premier occupant à s'installer, puis à recevoir un certain nombre d'autres clans et familles venus d'ailleurs.

Aujourd'hui, dans chaque territoire - c'est une généralité pour l'ensemble de la Kanaky et cela s'étend à Fidji où il y a un système comparable (cf. Sahlins, 1988) -, on trouve des gens qui sont considérés comme maîtres de la terre-premiers occupants. On les appelle les "anciens", "la base du pays", "le socle sur lequel tout repose", etc. Ils sont d'un statut élevé parce qu'ils ont accueilli d'autres personnes, invitées à exercer au sein du terroir des fonctions politiques et rituelles.

Par exemple, certains ont pour spécialité de contribuer à ce que l'horticulture soit aussi réussie que possible : leurs rites propitiatoires favorisent la croissance des tubercules (ignames, taros ...). Autre fonction essentielle, celle des groupes qui, installés à la périphérie du terroir, vont le protéger - autrefois en tant que guerriers et que diplomates. Si aujourd'hui les guerres ont disparu, les travaux de diplomatie continuent et ces spécialistes vont servir d'intermédiaires d'un terroir à l'autre. Par exemple, dans la région de Touho, les gens demeurant aux confins du pays, aujourd'hui à la périphérie de la Réserve, sont les gardiens de ce que nous avons appelé les "chemins de l'alliance", qui conduisent vers d'autres chefferies et notamment à l'île d'Ouvéa (cf. Bensa et Rivierre, 1982, 2ème partie).

Certains groupes vont cumuler ces fonctions de médiateurs avec l'extérieur, ou d'introducteurs et responsables des magies des récoltes avec une position de donneurs d'épouses. Pour que le système fonctionne, il faut en effet qu'il y ait des gens de clans différents qui s'intermarient. Certains vont ainsi s'insérer dans le terroir, soit en donnant des épouses de leur propre groupe, soit en allant à l'extérieur quérir des femmes pour les autres clans.

Ainsi, chaque groupe arrive avec son réseau de relations qu'il met au service du fonctionnement du système global du terroir. Plus un terroir sera diversifié au niveau des clans qui s'y trouvent, plus il étendra une "toile d'araignée" de relations, souvent sur de longues distances, itinéraires des clans venus se regrouper autour des maîtres de la terre.

La société précoloniale n'était pas constituée de petites enclaves isolées les unes des autres. Bien au contraire, du fait de ces structures ouvertes, on observe à la fois un enracinement dans un terroir et l'extension de liens familiaux et politiques vers l'extérieur, au loin.

Les nobles, la chefferie

Dans l'organisation territoriale, un groupe de familles ou une famille occupe une position tout à fait spéciale, au coeur de toute réflexion sur les systèmes politiques kanak : il s'agit de ceux que l'on appelle des nobles, des "chefs", le mot chef étant une mauvaise traduction du terme kanak *ukai* à Poindimié, *daame* à Touho, etc. Ce personnage, le plus souvent, est arrivé après les autres et a reçu les insignes de la représentation du terroir. Les maîtres de la terre lui remettent le masque (objet symbole de la chefferie qu'on ne trouve plus aujourd'hui que dans les musées européens!) et une flèche faîtière, en faisant un grand discours. Les anciens en ont décidé ainsi. Il existe un mot spécial qui signifie: "prendre une décision politique à propos de l'attribution des positions dans le terroir". Tous les récits mythiques historiques sont l'expression, le compte rendu de séances, en quelque sorte, de cette décision prise par les différents clans présents. Cette décision attribuée, à cet ultime personnage arrivé le dernier, le rang de représentation, de "chef".

L'étranger est appelé. On lui demande d'assurer la représentation du groupe, de faire tenir ensemble les diverses unités sociales du terroir. Souvent, il est sollicité pour résoudre un conflit. Donner cette position à quelqu'un qui vient de l'extérieur est un moyen de régler des problèmes internes. Ce personnage nouveau venu n'a pas de terres dans le terroir; il est d'ailleurs. Mais il peut donner un coup de main sur le plan guerrier et surtout il est le lien de l'accord. Dans certaines régions, il n'a pas le droit de parler; en outre, il va être l'objet de précautions magico-religieuses, il aura un endroit spécial pour se laver, pour se promener... Paradoxalement, il est l'objet d'un grand respect et dans le même temps il sera présenté en privé comme un enfant dont on prend soin.

Evidemment, c'est une dialectique qui nous est un peu étrangère ou difficile à comprendre. Le "chef", comment peut-on l'appeler "chef" puisque ses soi-disant sujets disent: "Sans nous, ce type-là n'est rien"? D'ailleurs, il ne prend pas de décisions. Ceux qui décident, ce sont les anciens. Dans la sémantique kanak, il y a sans arrêt cette double présentation du "chef". Il est à la fois quelqu'un de statut élevé, quelqu'un que l'on respecte et le "garant" - terme que Maurice Leenhardt avait utilisé - de l'accord qui a été conclu à son sujet entre les clans du terroir.

On lui construit une grande case, dans laquelle il n'habite pas, qui est la case de la chefferie, qui est le symbole de cet accord. Les premiers voyageurs ont remarqué que le chef habitait dans une petite case. D'ailleurs il n'a pas d'insigne particulier permettant de le reconnaître (cf. Bensa, 1986).

A côté de ce "vrai chef", les Européens ont souvent favorisé un "chef administratif", complètement distinct du premier, dont ils ignorent souvent même l'existence. En résumé, le "chef" est un personnage dépendant. On parle pour lui et, dans l'imagerie des légendes, il est transporté sur le dos des anciens, ses "sujets". Mais tous les rituels vont converger vers lui. On va lui offrir les premières ignames. Son repas autorisera tous les gens de la tribu à faire de même. Quand il commencera à débrousser son champ, la période des travaux agricoles sera ouverte. Là aussi, Maurice Leenhardt avait bien vu la chose en décrivant le "chef" comme calendrier vivant du terroir (cf. Leenhardt, 1930 et 1937; Guiart, 1963, pp. 629-660).

La hiérarchisation

L'organisation politique de la société kanak met en oeuvre des critères de hiérarchisation. La société kanak est une société où la hiérarchie, le classement des individus et des groupes sont essentiels. Ce que les Kanak aujourd'hui expliquent en disant: "Il y a des hommes de première qualité, comme il y a des ignames de première qualité, de deuxième qualité, de troisième qualité." Ceci est d'autant plus important que cette hiérarchie n'est pas marquée dans le vêtement; aujourd'hui encore, les gens sont habillés de la même façon et vivent assez pauvrement dans de petites maisons en torchis et en tôle, un habitat assez délabré, bref dans un univers extérieurement très marqué par la colonisation. Mais il y a là l'orateur de la chefferie, le chef, les anciens, le médiateur, etc., un univers social extrêmement différencié (cf. Haudricourt et Dibia, 1987, chap. VI).

Aux Iles Loyauté, le marquage du personnage qui occupe la position de chef est beaucoup plus fort, avec des barrières autour de la chefferie, un espace beaucoup plus tracé, circonscrit.

La société kanak est hiérarchisée et le critère de la hiérarchisation est l'ancienneté. Maurice Leenhardt avait raison de parler d'une société aristocratique. L'idée de noblesse est liée à celle d'ancienneté : ancienneté dans le clan, les lignées aînées sont plus prestigieuses que les cadettes, et ancienneté dans le terroir, les anciens sont plus prestigieux que les gens arrivés récemment, à l'exception du "chef" à qui, comme nous l'avons vu, les anciens ont transféré une partie de leurs titres de noblesse.

Ces distinctions se marquent de différentes façons : dans les discours, dans le vocabulaire. Il y a une grande richesse de termes de politesse chez les Kanak; c'est là qu'on voit véritablement fonctionner la hiérarchie. Les Kanak utilisent des formes duelles pour s'adresser à une certaine personne; pour une autre, au contraire, un terme qui est l'équivalent de notre tutoiement, ou une métaphore dévalorisante. L'ethnologue tente de se repérer dans un jeu d'expressions extrêmement raffinées (dont on peut trouver un équivalent dans les anciennes aristocraties d'Europe, de Chine ou du Japon), caractéristiques d'un art de la conversation étendu à beaucoup de pratiques quotidiennes.

La nourriture, par exemple : vous arrivez chez quelqu'un en lui donnant une igname et il vous dit: "Je ne peux pas manger de cette igname car je suis d'un rang beaucoup trop élevé pour manger une chose pareille." Vous vous apercevez que dans la nourriture elle-même, il y a un codage. Il en est de même pour les alliances; tel homme ou telle femme dit: "Je ne peux pas me marier avec quelqu'un de ce clan-là parce qu'il n'est pas de mon rang."

(Cette première partie de l'exposé a été suivie d'un débat.)

DISCUSSION

Qu'est-ce qu'une tribu? Quel rapport avec le village?

La "tribu", c'est un mot de l'Administration coloniale pour désigner une Réserve, terme juridique employé depuis la fin du XIX^e siècle et qui désigne les espaces dans lesquels les Kanak ont été refoulés (cf. Dauphiné, 1987).

La Réserve est une terre inaliénable, considérée comme propriété collective de ses occupants. Le statut de la Réserve est lié au Statut de droit particulier qui régit les Mélanésien en vertu de l'article 75 de la Constitution. Appliqué dans les colonies françaises, il dissocie le droit coutumier kanak (limité à quelques problèmes : litiges fonciers dans la Réserve, affaires matrimoniales) du droit français légiférant en matière pénale, de droit du travail, etc. Autrefois, cette distinction faisait des colonisés des "sujets" de la France, et non des citoyens. Jusqu'en 1946, en Nouvelle-Calédonie, le statut de droit particulier était inséparable du Code de l'Indigénat.

Les Kanak d'aujourd'hui tiennent à ce statut spécifique, d'une part parce qu'il stipule leur spécificité de colonisés, d'autre part parce qu'il protège les Réserves, devenues de petits refuges fonciers. Toutefois, ce statut fait échapper certains litiges à une juridiction européenne jugée par certains plus appropriée aux problèmes de l'époque moderne. En matière de divorce, par exemple, certaines femmes mélanésiennes souhaitent échapper au droit coutumier qui tranche toujours en faveur du mari. Pour cela, il leur faut abandonner le statut mélanésien et prendre le statut européen. Quelque mille Kanak aujourd'hui ont fait un tel choix, au risque de se trouver en porte-à-faux, tant politiquement que coutumièrement, avec leurs congénères.

En 1988, Bernard Pons, alors ministre des Dom-Tom, a voulu abolir le statut de droit particulier pour faire disparaître le peuple kanak en tant que peuple, en faire une communauté du territoire parmi d'autres...

Quant au mot "village", il désigne, dans le français de Nouvelle-Calédonie, les petites agglomérations européennes de brousse (Poindimié, Koné, Yaté, etc.).

Pouvez-vous préciser les modalités selon lesquelles les Kanak utilisent les noms propres?

Il existe beaucoup de catégories de noms propres. Les noms de lignages et de clans, peu utilisés dans la vie quotidienne, sont réservés surtout aux discours cérémoniels. D'ordinaire, on désigne un homme par le nom de sa maisonnée, une femme mariée par le prénom de son enfant aîné ("mère de X") ou bien on a recours à des surnoms. L'emploi direct du prénom ou du nom de famille n'est pas considéré comme courtois. Il est préférable d'interpeller une personne par référence à un tiers présent ("ton grand-père", "ton frère aîné", etc.). L'identité familiale n'est pas à afficher ouvertement. Elle se révèle souvent de façon allusive, par des métaphores, des indices éparpillés dans des propos apparemment anodins

ou même dans l'éventail des plantes qui ornent les abords de la maison. Car chaque famille dispose de végétaux qui la caractérisent.

A l'évidence, les Kanak sont très sensibles à la portée sociale des noms de personne. Par exemple, un frère n'a pas le droit de prononcer le nom de sa soeur; il peut tourner la difficulté en l'appelant "marmite", "poussière de mes souliers". Le vocabulaire porte trace de la complexité des identités sociales et politiques. De ce point de vue, la culture kanak fait preuve d'une certaine préciosité.

Qu'en est-il des représentations de la mort? Comment, de ce point de vue, ont été vécus les tragiques événements de ces dernières années?

La mort est un déséquilibre qu'il faut combler. La place du défunt laisse un nom vacant, disponible. Il sera donc réattribué à quelqu'un d'autre, un parent ou une personne adoptée. L'unité familiale n'est pas purement généalogique; c'est une sorte de puzzle: quand une pièce vient à manquer il faut la remplacer, même s'il n'y a pas de lien de parenté biologique avec la pièce rapportée.

Le décès est toujours interprété comme un coup dur, un affaiblissement du groupe dont les groupes concurrents pourraient profiter. La mort s'inscrit dans un jeu de rapports de forces, de compétition, de sorte qu'aucune disparition n'est considérée comme naturelle. Ainsi, les décès doivent être compensés par des adoptions; autrefois, on procédait aussi à des transferts de richesses (monnaies de coquillages), sortes de "paiements" des morts. Le souci de pérenniser et d'accroître son groupe familial en se protégeant des autres et de leur malveillance est constant. La réussite sociale est proportionnelle aux succès dans ce domaine.

Ainsi, tout deuil est suivi de transactions compensatoires. Le massacre de nombreux indépendantistes kanak ces dernières années (affaire Machoro, Hienghène, Ouvéa) a induit les responsables mélanésiens à transformer une situation militaire qui leur était défavorable en un rapport de forces symbolique plus avantageux. Par extension, la décolonisation est pensée comme le paiement d'une dette de sang, de terre spoliée et d'humiliation dont les Français sont les débiteurs. Léopold Jorédié, Secrétaire général de l'Union Calédonienne, ne rappelait-il pas qu'il fallait que la France s'acquitte de sa "dette coloniale"?

Il faudrait enfin insister sur le fait que pour les Kanak les morts sont source d'énergie et ne cessent de soutenir les vivants dans toutes leurs actions. Mais le développement de cette idée nous entraînerait ici trop loin (cf. Bensa, 1990).

Y a-t-il une hiérarchie entre les différents secteurs de responsabilité (chef, maître de la terre, magicien des cultures...) ou bien est-ce que ces statuts sont complémentaires?

A l'intérieur de l'espace politique où ces statuts sont distribués, il s'établit un équilibre des différentes fonctions. La hiérarchie proprement dite concerne davantage l'architecture du clan. Les lignages qui le composent sont échelonnés du plus ancien (le plus prestigieux) au moins ancien.

La qualité sociale, le rang, sont proportionnels à la proximité des origines. Les noms de lignages les plus importants sont de véritables titres: le titre aîné de la branche aînée fondée par l'aîné des ancêtres est celui que porte le "chef" du clan. Quand le titre tombe en déshérence, une compétition s'ouvre. Une décision collective ou bien un coup de force trancheront.

Le système des noms de lignages internes à chaque clan constitue une sorte de grille hiérarchisée stable à travers laquelle les individus circulent selon des règles de parenté et de résidence ou des stratégies pouvant conduire à des conflits. La colonisation, en éliminant de nombreux Kanak, a laissé vacants beaucoup de titres. Il en résulte aujourd'hui une compétition accrue pour ceux qui sont les plus prestigieux.

Y a-t-il des phénomènes d'exclusion dans la société kanak ?

Dans les sociétés à classes de type occidental, les classes s'opposent radicalement et, sur le plan social, tendent mutuellement à s'exclure. Patrons et ouvriers vivent séparés et différents. La société kanak est organisée tout autrement. La hiérarchie sociale, ordonnancement de statuts distincts, relie et intègre les groupes et les personnes de telle façon que la situation de "paria", de clochard est impossible. Les distinctions entre les groupes ne constituent pas des barrières tranchées. Le "chef" ou le "maître de la terre" sont aussi des parents, l'étranger un adopté. Celui qu'un conflit chasse de sa tribu trouve ailleurs une autre position sociale. Comparable à la noblesse de la féodalité occidentale, la société kanak fait de la hiérarchie un principe général de classement qui s'applique de façon conjoncturelle et souple. Il s'agit davantage d'ordonner qualitativement les groupes et les individus que de légitimer, par un étagement rigide, des rapports de domination économique et politique (cf. Vienne, 1985).

Conflits, affaires, mouvements redistribuent les cartes du jeu social; mais chacun dispose d'une donne suffisante pour transformer son exclusion ici en intégration là-bas. Dans ce type de société, on ne peut pas penser la hiérarchie sans l'histoire : la "qualité" des personnes se construit; leur ancienneté comme leur caractère "récent" ne sont pas immuables. Les classements hiérarchiques sont des après-coups qui se parent des attributs prestigieux de l'originel et de l'archaïque. Ici peut-être plus qu'ailleurs, la réalité sociale, pourrait-on dire en paraphrasant Wittgenstein, "est l'ombre du langage".

Le glissement vers une société sans classes, peut-être inéluctable, ne manquerait pas de déclencher de nouveaux types de conflits et, à terme, des formes de bannissement radical susceptibles d'engendrer une grande violence. C'est hélas souvent le prix que les sociétés sans classes et sans Etat ont payé pour leur "occidentalisation", sans qu'on puisse décider finalement ce qu'elles ont gagné ou perdu à se transformer ainsi.

(fin de la discussion)

3. L'INDIVIDU ET SES RELATIONS

Famille

Lorsqu'un enfant naît, on prévient ses oncles maternels, les frères du clan de sa mère. Ces gens accourent et prononcent des paroles rituelles pour souhaiter longue vie au nouveau-né et le soutenir dans sa croissance. Dans la région ici considérée, selon les représentations kanak de l'hérédité physique, l'oncle maternel fournit à son neveu son sang, sa chair, ses os, c'est-à-dire tout son corps. Il transmet aussi à l'enfant son âme et son souffle. Quant aux parents paternels de l'enfant, ils sont les protecteurs, les responsables de cette vie qui leur a été confiée. Tout se passe comme si, expliquait récemment Jean-Marie Tjibaou (Paris, 9 octobre 1988), "les parents paternels prenaient une location de longue durée du capital-vie cédé temporairement par les parents maternels." A la mort de la personne, ils devront restituer son corps et le symbole de son souffle éteint (une "monnaie" de coquillage) à ceux qui leur avaient jadis donné la charge, les oncles maternels.

Cette forte relation entre le neveu et les frères de sa mère ne constitue qu'une partie de l'identité individuelle. La famille du père donne à l'enfant ses noms de lignage et de clan qui le situent dans la collectivité et rappellent son rang et ses droits fonciers. Ainsi, tout individu se trouve dans un rapport de dépendance physique et spirituel vis-à-vis de ses oncles maternels et détient de ses parents paternels son statut social et foncier. Il devra donc respect aussi bien aux anciens de son clan qu'aux frères de sa mère.

Noms

L'individu se tient au carrefour de plusieurs influences, de plusieurs relations; chacune est marquée, signifiée, par des noms propres spécifiques. On pourrait les comparer aux numéros de notre carte de sécurité sociale. Chaque nom renvoie à des composantes historiques de la personne et aux possibilités qu'elles lui donnent. De sorte qu'il est souvent extrêmement délicat d'interroger quelqu'un sur ses noms; tout comme, en Occident, il n'est pas très respectueux de demander à son voisin le numéro et le montant de son compte en banque. A la seule différence près, et elle est de taille, qu'en Kanaky, les noms désignent des droits fonciers et des relations sociales, bref le prestige plutôt que le pouvoir économique ou la richesse en biens matériels.

La question des noms de lignages, de clans, d'habitats, n'est pas tranchée une fois pour toutes. Dans cette société à tradition orale et en l'absence de toute autorité centrale et stable pouvant légitimer ou imposer les noms de chacun, les contestations de l'identité des uns et des autres sont fréquentes et matière à débats. Notons que les noms sous lesquels les familles sont enregistrées (depuis 1950) à l'Etat Civil ne sont en général pas ceux que les Kanak utilisent au sein de leur propre société. Ainsi, l'ethnologue est souvent invité à mémoriser une bonne dizaine de noms, et les Kanak plusieurs centaines...

Erudition

Les sociétés océaniques sont célèbres pour leur extraordinaire propension à l'érudition. Chez les Kanak, en effet, le savoir demeure le moyen essentiel d'insertion et de reconnaissance. Car ce que chacun dit engage tout l'équilibre, toute la trame, de l'ordre social, c'est-à-dire un dispositif complexe de références spatiales, politiques ou symboliques. Le savoir coutumier est mémorisé dans des récits, des poésies, des itinéraires, des contes (cf. Bensa et Rivierre, 1983) plus ou moins formalisés. Plusieurs années d'apprentissage sont nécessaires avant de pouvoir prendre sérieusement la parole. On comprend dès lors l'ascendant des vieux sur les jeunes.

Dans le monde mélanésien, chaque individu est une sorte de gigantesque bibliothèque en perpétuelle expansion. C'est pourquoi, au cours de mes enquêtes, m'accompagnent auprès des anciens beaucoup de jeunes qui souhaitent ainsi enrichir leur capital de connaissances et avoir la possibilité de parler à leur tour des "choses de la coutume".

Le système scolaire français actuel n'est pas en mesure de capter et de faire fructifier ces potentialités culturelles (cf. Kohler et Wacquant, 1985). L'enseignement "colonial", totalement décontextualisé, ne répond pas aux aspirations des jeunes en matière de connaissance. L'échec scolaire n'en est que plus douloureux pour des gens qui placent le savoir aux tout premiers rangs des qualités humaines et souhaitent acquérir en complément de leur érudition "coutumière" une érudition scientifique et technique vaste et utile. Ainsi, dans les tribus les plus reculées de la chaîne centrale, il m'est souvent demandé d'expliquer l'origine des volcans ou la théorie de l'évolution...

Cette dimension pacifique de la culture kanak ne doit pas nous faire oublier les formes particulières de tension et de conflits qui la traversent.

Violence

Chaque clan, chaque unité sociale, chaque terroir à son autonomie; le pouvoir y est détenu par les maîtres de la terre tandis que les "chefs" assument des fonctions de représentation de l'ordre social. Mais à tout moment, surtout sur la Grande Terre, chaque groupe domestique est suffisamment autonome quant à son auto-subsistance et à ses droits pour rompre les relations contractuelles qu'il a nouées. Ainsi, toute famille ou même toute personne est à chaque instant en mesure de quitter son clan ou sa tribu pour mettre un terme à un conflit trop aigu.

Il n'est pas rare de voir des gens changer plusieurs fois de résidence au cours de leur existence. Sur la Grande Terre, aucune mesure de coercition ne peut empêcher une famille ou un adulte de décider de son propre sort. De même, personne n'est jamais totalement dépossédé d'un accès à la terre ni d'un rang social. Les allégeances, aux maîtres de la terre, par exemple, sont des contrats toujours révisables.

Chacun, en fonction de son appartenance clanique et des sites qui jalonnent son itinéraire a des droits fonciers étendus et, par là même, accès aux ressources naturelles. Il est donc en mesure de s'affranchir des contraintes collectives, s'il le désire. On a beaucoup trop insisté sur la

"solidarité kanak". Il faudrait plutôt parler d'une "solidarité contractuelle et conjoncturelle". Toute situation sociale et politique est au préalable débattue puis fixée par des accords qui ne sont jamais définitifs mais que des récits mythico-historiques fixeront temporairement dans les mémoires.

La société kanak est une société compétitive, segmentée, mobile, à l'intérieur de laquelle les rapports de force jouent un rôle considérable. Ils se réglaient autrefois par des conflits armés d'importance variable, préludes à de nouvelles relations contractuelles. La mort à la guerre d'une ou deux personnes était pensée comme un acte autant symbolique que physique devant nécessairement aboutir à des négociations. On prenait alors en compte aussi bien l'état des forces que les relations parentales et politiques entre les belligérants. Chaque décès devait être compensé par des échanges de richesses et de biens matrimoniaux. Mais la violence prenait un tour plus radical, moins codé, lorsqu'elle s'exerçait entre des groupes socialement et spatialement éloignés. Les vieux Kanak ont gardé le souvenir de conflits sanglants avec des clans étrangers désireux de faire disparaître des maîtres de la terre réticents à les accueillir. L'alternative à des conflits meurtriers pouvait alors être l'alliance de mariage, c'est-à-dire une forme de contrat faisant des anciens ennemis des partenaires.

Sans un lieu véritablement centralisé du pouvoir, sans que personne puisse monopoliser la légitimité de la violence, le recours à la force s'exerçait de façon aléatoire au gré des ambitions, des conflits internes aux clans et aux terroirs, ou bien en fonction des migrations volontaires ou obligées des groupes. Colonisation et christianisation ont considérablement réduit non pas les tensions mais les modalités guerrières de résoudre les problèmes. Aujourd'hui, la violence s'est principalement réinvestie dans les théories kanak de la maladie et de la mort, phénomènes interprétés comme des agressions par autrui. L'enfermement dans les Réserves a contribué à accroître les tensions entre les familles issues parfois de groupes linguistiques et politiques différents. De surcroît, les nouvelles divisions inévitablement induites par la pratique des institutions occidentales (confessions religieuses, partis politiques, inégalités économiques, etc.) portent en germe le développement de conflits nouveaux, dangereux leviers d'une violence échappant aux régulations coutumières qui pouvaient la coder et la canaliser.

Dons

Il serait erroné d'idéaliser la société kanak comme "société sans violence". Il y a, comme partout, inimitiés, affrontements, vengeances mais aussi compromis, accords ou désaccords, accueil ou expulsion. Les échanges coutumiers, dons et contre-dons répétés d'objets identiques en quantité équivalente, peuvent être interprétés comme des modalités compensatoires, réactionnelles, d'expression d'une violence latente dans tous les rapports sociaux.

J'ai souvent été frappé de voir combien les Kanak prenaient de précautions pour rendre visite à leurs semblables, parents, alliés ou membres d'un village éloigné. En arrivant chez leurs hôtes, mes compagnons prononçaient des discours traditionnels érudits et emphatiques. L'émotion est alors à son comble. Pourtant, chacun est sur ses gardes et prend soin de se protéger de la violence d'autrui qu'il ne cesse de redouter.

Les gens expliquent qu'ils "font la coutume" (dons et contre-dons), non seulement pour se protéger des agressions directes de l'autre mais aussi pour se prémunir des attaques éventuelles des morts du clan visité. Les échanges cérémoniels qui accompagnent toute relation sociale réaffirment d'autant plus les liens positifs qui doivent unir les groupes que la situation peut toujours évoluer vers le conflit et la rupture.

Hommes et femmes

Leurs relations sont marquées par une forte division des tâches. Les femmes jouent un rôle central dans l'entretien de la vie quotidienne de la famille : s'occuper des enfants, aller chercher la nourriture dans les champs, transporter le bois, puiser l'eau, faire la cuisine. Les hommes travaillent aux champs ou vont pêcher, mais se consacrent aussi beaucoup à la réflexion et à l'érudition nécessaires au bon fonctionnement de la vie sociale élargie. A cette fin, ils circulent d'un groupe ou d'une tribu à l'autre. S'ils assument un rôle politique majeur, ils sont en retour plus contraints, soucieux et retenus que leurs épouses ou filles, certes astreintes à de nombreuses tâches matérielles mais libres d'une expression plus spontanée.

La société kanak connaît une nette idéologie de la domination masculine sans qu'on puisse dire que les femmes soient marginalisées ou exclues. Notons toutefois que certaines femmes kanak d'aujourd'hui contestent cette situation et aspirent à d'autres formes de reconnaissance sociale. A ce titre, elles sont et seront amenées à jouer un rôle important dans la lutte pour l'indépendance et l'avènement d'une société transformée.

Relégués dans des Réserves, exclus de la vie économique et politique de la colonie, les Kanak ont préservé, en marge du monde blanc et de façon variable selon les régions, l'essentiel de leurs systèmes sociaux. Mais, après 1946, l'abolition du Code de l'Indigénat et l'accès à la citoyenneté politique vont ouvrir la société mélanésienne sur des expériences sociales nouvelles, sources d'importantes transformations.

4. L'INFLUENCE DE LA COLONISATION

Le racisme

La colonie française en Nouvelle-Calédonie s'est constituée contre la société kanak autochtone. Refoulés dans des réserves représentant à peine un dixième de leur territoire d'antan, exclus des transformations économiques du pays, marginalisés par une population importée toujours plus nombreuse, les Kanak ont subi ce que j'ai appelé un "racisme d'anéantissement" (cf. Bensa, 1988b). Coextensif au Code de l'Indigénat et à l'espoir à peine caché des Européens de voir la civilisation autochtone purement et simplement disparaître, le système colonial s'est efforcé de faire accroire aux Kanak eux-mêmes qu'ils étaient "inférieurs" et non civilisés. Cette expérience du mépris a laissé des traces chez les colonisés. Une certaine honte de soi, de sa culture, qui, intériorisée, peut conduire à l'autodestruction. L'alcoolisme, très ancien dans l'histoire de la colonie, la dénatalité,

constante pendant plus d'un demi-siècle, l'abandon des pratiques culturelles les plus visibles, sont les effets directs du racisme extrêmement violent que les Kanak ont dû et doivent encore quotidiennement affronter. C'est en raison de ce rapport douloureux à eux-mêmes que de nombreux Kanak (surtout ceux qui ont connu le Code de l'Indigénat, aboli en 1946) ont perdu confiance dans leurs propres potentialités. Maurice Nenou, député mélanésien anti-indépendantiste n'a-t-il pas récemment repris à son compte le discours raciste des Européens locaux? Les difficultés qui obèrent parfois les projets mélanésiens trouvent en partie leur cause dans cette dévalorisation de soi-même, frein redoutable aux initiatives. Il a fallu attendre les générations d'après-guerre pour que des Mélanésiens plus jeunes revendiquent l'ancien terme raciste "kanak" pour s'auto-désigner et affirmer la grandeur et l'importance des valeurs coutumières (cf. Bensa, 1987). En Nouvelle-Calédonie, l'influence des Eglises, dont l'histoire reste à faire, n'est pas étrangère à ce retournement de situation.

Les Eglises

Le discours missionnaire est, par définition, ambigu. A l'origine, il suppose la soumission politique et militaire des populations à évangéliser, mais dans le même temps doit quelque peu valoriser ses ouailles, les promouvoir afin de faire apparaître les "bénéfices" culturels et sociaux de la christianisation : la fin des guerres tribales, des "superstitions" et l'avènement d'un individu nouveau, noir mais occidentalisé et pieux. Cette visée assimilationniste a eu des effets protecteurs. Contre les abus de l'administration coloniale, quelques prêtres et pasteurs ont mis en avant la nécessaire évangélisation des Kanak. Ainsi, en 1917, les insurgés mélanésiens qui acceptaient de se faire baptiser pouvaient échapper à la répression. A diverses reprises, les missionnaires sont intervenus pour les protéger sans toutefois cesser d'exercer un contrôle et une surveillance sur toute velléité kanak d'auto-organisation et de protestation radicale. Ce paternalisme a été considéré par les Kanak comme un moindre mal au plus fort du racisme légitimé par le Code de l'Indigénat. La religion des missionnaires permettait aux colonisés de se donner une image reconnue par l'administration coloniale. Se convertir a longtemps constitué le seul moyen pour les Kanak d'échapper à l'opprobre absolu, sinon à la mort.

Dans cette perspective, les Eglises ont chapeauté les premières formations politiques kanak de l'après-guerre. Rappelons que l'Union Calédonienne est issue de deux associations, l'une catholique, l'autre protestante, au moment où les Kanak ont eu l'autorisation de s'organiser en partis politiques. Contre la montée d'une influence communiste dans les milieux mélanésiens, les religieux européens, avec l'appui des colons locaux, ont suscité un parti dont la devise oecuménique ("Deux couleurs, un seul peuple") occultait le fait colonial (cf. Kohler, 1987b).

C'est dans un tel contexte qu'il faudrait apprécier la portée réelle du contenu "évangélique" du message chrétien dans la population kanak d'aujourd'hui. L'ethnologue travaillant sur la Grande Terre peut témoigner qu'à de rares exceptions près, les grands thèmes des religions catholique ou protestante restent largement absents de la vie quotidienne personnelle des Kanak ruraux d'aujourd'hui. La dimension sociale du christianisme (fêtes, rassemblements, institutions) reste plus importante que son appareil idéologique biblique. Les représentations de la personne, des ancêtres,

de la maladie, de la nature et de la société, demeurent spontanément kanak (cf. Bensa, 1988b). Toutefois certains Mélanésien, formés à l'ombre des écoles catholiques ou protestantes, élaborent des réflexions synchrétiques, non dénuées d'ailleurs d'arrière-pensées politiques.

Jean-Marie Tjibaou, de façon tout à fait personnelle, repense la coutume en regard des rituels chrétiens : l'igname peut-elle remplacer l'hostie et devenir, selon une terminologie ambiguë, "la chair des ancêtres" (cf. Tjibaou, 1976) ? Prenant les chrétiens au mot, le leader nationaliste a mis en avant la parole évangélique de justice pour interpeller les Européens du territoire. Si l'église protestante a, depuis longtemps, répondu à cet appel, la hiérarchie catholique fait toujours la sourde oreille. N'est-il pas significatif que les leaders kanak d'aujourd'hui soient issus des séminaires catholiques, où ils ont pu, comme le relate souvent Jean-Marie Tjibaou, faire l'expérience d'un certain racisme paternaliste à l'origine de plusieurs vocations... indépendantistes ?

Les institutions politiques françaises

L'expérience kanak de la IV^{ème} puis de la V^{ème} République, après plus d'un siècle de marginalisation absolue, est celle d'un système de valeurs politiques tout à fait nouveau. La société mélanésienne, hiérarchisée et articulée à une idéologie qui légitime les statuts par référence à l'origine des groupes et à la manipulation de la force des ancêtres, s'est trouvée confrontée à des institutions "démocratiques" fondées sur le suffrage universel et la laïcité. Deux conceptions du droit des personnes, du débat et de l'argumentation politique, et même de l'univers, ont été ainsi mises en présence (cf. Spencer, Ward et Connell, 1988).

Les responsables kanak ont retenu de la pratique politique occidentale l'idée qu'un droit écrit et de surcroît garanti par la représentativité d'assemblées élues, pouvait constituer un rempart contre les injustices et les abus. C'était là mettre le doigt sur une contradiction propre au projet colonial de la République : pour développer la colonie, à savoir la spoliation des autochtones dans tous les domaines, il faut en permanence déroger au droit métropolitain. A plusieurs reprises, les Mélanésien ont payé très cher leur entêtement à vouloir que soit respecté l'état de droit en Nouvelle-Calédonie : en 1985, Eloi Machoro s'est cru invulnérable parce que replié sur la propriété privée d'un Mélanésien; en 1987, réclamant justice, les familles des victimes de la tuerie de Hienghène ont vu les assassins de leurs enfants et parents acquittés par le Tribunal de Nouméa; en 1988, à Ouvéa, en vertu d'un article de loi de 1792, le gouvernement français transformait une affaire de simple police en opération militaire... (cf. Duroy, 1988; Plenel et Rollat, 1988). Dans les colonies, le droit métropolitain est très souvent dévoyé au profit des colonisateurs. Il n'en reste pas moins que cette référence à la démocratie et au respect des institutions sert aujourd'hui de cadre à tout projet d'une société kanak indépendante. La société coloniale étant dans les faits "hors la loi", les Kanak s'efforcent de penser un droit qui respecterait les coutumes des différentes ethnies du territoire, mais intégrerait le fait colonial, c'est-à-dire la souveraineté du peuple autochtone colonisé (cf. Kohler, 1987a; Chesneaux, 1988).

En effet, l'expérience des institutions politiques françaises est aussi, pour les indépendantistes, celle de la tutelle exercée par une puissance étrangère, la France. La réflexion kanak sur la souveraineté de l'Etat est tributaire de cette contradiction. Un effet de miroir incite les Kanak d'aujourd'hui à voir dans l'Etat-nation qui les a colonisés le modèle politique qu'ils devraient eux-mêmes élaborer dans la perspective de l'indépendance. Mais la souveraineté d'une micro-société historiquement issue d'une tout autre histoire culturelle que celle de l'Occident n'a-t-elle pas sa spécificité? Les Kanak, à travers un regain culturel sans précédent et des formes de lutte politique nouvelles, tentent de donner un contenu à leur avenir qui tienne compte des apports de la démocratie occidentale sans, pour autant, renier les valeurs les plus riches du fonds culturel mélanésien. Par exemple, tandis que les relations "coutumières" continuent de constituer la trame de la vie quotidienne, des projets d'organisation économique cherchent à se concrétiser au point d'équilibre, difficile à trouver, entre institutions locales anciennes (clans, chefferies, alliances, droit des oncles maternels) et structures juridiques nouvelles (Groupement d'Intérêt Economique, SAEM, etc.), (cf. Pillon et Giry, 1988).

Marxisme et idéologie tiers-mondiste

A la fin des années soixante, les premiers étudiants kanak reviennent des universités françaises, forts d'une expérience nouvelle. L'écho des luttes anticoloniales et l'influence de la gauche et de l'extrême-gauche vont inciter une intelligentsia mélanésienne à reformuler, de façon plus radicale, l'analyse critique de la société calédonienne. Aux autonomistes vont s'ajouter des indépendantistes qui mettent en cause la négation de l'identité kanak et les structures mêmes du système social et économique instauré par la France dans l'archipel.

Les nouveaux leaders mettent l'accent sur la nécessité d'organiser sur le terrain des contestations spectaculaires de l'injustice et du racisme. Dans le même temps, il s'agit aussi de faire progresser l'idée d'égalité, aussi bien dans la société kanak elle-même que dans son environnement colonial. Ainsi, le Parti de Libération Kanak (Palika), fondé en 1976, va soutenir le principe d'une appropriation collective des moyens de production et d'un abandon de certains aspects, jugés autoritaires, de la coutume. L'implantation de cette idéologie, à la fois soucieuse d'un droit égal pour tous et d'une organisation sociale à base populaire, va procéder d'un véritable "travail missionnaire", oeuvre d'une poignée de militants kanak convaincus. Cet activisme se heurtera souvent au poids des institutions coutumières et à celui des Eglises. C'est finalement auprès des jeunes et en milieu urbain que l'influence marxiste et tiers-mondiste sera le mieux reçue. Cette maturation progressive de la réflexion politique kanak pénétrera malgré tout les milieux mélanésiens les plus modérés. En 1977, l'Union Calédonienne se rallie ainsi à l'idée d'indépendance prônée depuis plusieurs années par les courants kanak les plus radicaux (cf. Coulon, 1985; Gabriel et Kermel, 1985).

Aujourd'hui, au sein du mouvement indépendantiste, la tradition "légaliste républicaine", fortement influencée par l'expérience kanak des Eglises et la tradition "anti-institutionnelle", plus critique à l'égard de l'Etat français et des institutions qu'il propose, ne cessent de partager les personnes et tous les groupes politiques. Il en va des stratégies de décolonisation et des projets de société indépendante (cf. Spencer, Ward et Connell, 1988).

L'urbanisation

Le développement du travail salarié en milieu mélanésien a favorisé un mouvement de population des campagnes vers la ville, essentiellement Nouméa. Dans les grands ensembles de la périphérie, un grand nombre de Kanak ont fait l'apprentissage de la vie urbaine et de ses contraintes spécifiques. Loin des centres villageois de décision, au contact d'une infrastructure scolaire plus importante et d'une vie marchande en rupture avec le monde coutumier, une frange non négligeable de Kanak a connu ce que beaucoup de sociétés du tiers-monde ont dû affronter : chômage, promiscuité, exclusion économique et culturelle. Cette situation a certes distendu quelque peu le tissu social mélanésien. Mais il est remarquable, quoiqu'aucune étude approfondie ne permette actuellement d'en juger avec précision, que le système des relations parentales et politiques kanak ait continué d'encadrer les comportements des Mélanésiens urbanisés. Les allers retours entre ville et campagne, l'enracinement linguistique profond des groupes migrants et la marginalisation sociale des Kanak ont contribué à faire des références coutumières le terreau d'une identité, ou d'une idéologie identitaire, fortement imprégnée d'éléments culturels propres aux Kanak, majoritaires, restés ruraux (cf. Kohler, Pillon et Wacquant, 1985). Le pronostic, lancé il y a une quinzaine d'années, d'une migration massive des Kanak vers Nouméa et d'une disparition corollaire de leur culture, ne s'est pas réalisé.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ATABA (A. A.) - 1984, *D'Ataï à l'Indépendance*, Nouméa, Edipop (les Editions populaires), 188 p.
- BENSA (A.) - 1981, Références spatiales et organisation sociale dans le centre-nord de la Grande Terre et Itinéraires des clans Wéélèt, Garaatü et Göièta (carte), planche 18, *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Paris, ORSTOM.
- 1986, L'emprise comme institution ; un cas d'organisation politique canaque (Nouvelle-Calédonie), *Bulletin de Psychologie*, tome XXXIX, n° 374, pp. 253-257.
- 1987, Vers Kanaky : tradition orale et idéologie nationaliste en Nouvelle-Calédonie, in M.M.J. Fernandez-Vest éd., *Kalevala et traditions orales du Monde*, Colloques internationaux du CNRS, Paris, Editions du CNRS, pp. 423-438.
- 1988a, L'Océanie. Organisation, règles et pouvoirs, *Le grand Atlas des religions*, Paris, Encyclopaedia Universalis, pp. 250-251.
- 1988b, Colonialisme, racisme et ethnologie en Nouvelle-Calédonie, *Ethnologie française*, vol.XVIII, pp.188-197.
- 1990, Des ancêtres et des hommes. Introduction aux théories kanak de la nature, de l'action et de l'histoire, in: R. Boulay (éd.), *De jade et de nacre. Patrimoine artistique kanak*, Editions Réunion des Musées Nationaux, 350 p.
- BENSA (A.) & BOURDIEU (P.) - 1985, Quand les Canaques prennent la parole, Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 56, mars, pp. 69-83.
- BENSA (A.) & RIVIERRE (J.-C.) - 1982, *Les chemins de l'alliance. L'organisation sociale et sa représentation en Nouvelle-Calédonie*, Paris, SELAF ("Langues et cultures du Pacifique" 1), 586 p., 23 cartes, schémas et diagr., 4 ill.
- 1983, *Histoires canaques*, Paris, Edicef, 159 p., 1 carte, 2 ph., 9 ill.
- 1988, De l'Histoire des mythes. Narrations et polémiques autour du rocher Até (Nouvelle-Calédonie), *L'Homme*, 106-107, avril-sept., XXVIII, 2-3, pp. 263-295.
- CHESNEAUX (J.) - 1988, Kanak Political Culture and French Political Practice : Some Background Reflections on the New Caledonian Crisis, in M. Spencer, A. Ward, J. Connell (eds.), *New Caledonia. Essays in Nationalism and Dependency*, St Lucia-London-New York, University of Queensland Press, pp. 57-80.
- COULON (M.) - 1985, *L'irruption kanak*, Paris, Messidor-Editions Sociales, 260 p.
- DARDELIN (M.-J.) - 1984, *L'avenir et le destin. Regards sur l'école occidentale dans la société kanak (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Orstom (Travaux et Documents n° 173).
- DAUPHINÈ (J.) - 1987, *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie 1853-1903*, préface d'A. Saussol, Paris, L'Harmattan, 159 p., 3 cartes, ill.
- DOUGLAS (B.) - 1972, *A History of Culture Contact in North-eastern New Caledonia, 1774-1870*, PhD Thesis Australian National University, Canberra.
- 1980, Conflict and Alliance in a Colonial Context : Case Studies in New Caledonia, 1853-1870, (Wellington), *Journal of Pacific History*, vol. XV, Part 1, January, pp. 21-51.

- DOUMENGE (J.-P.) - 1982, *Du terroir... à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*, Domaine universitaire de Bordeaux-Talence, CEGET/CNRS Travaux et Documents de Géographie Tropicale, n° 46, 488 p., 30 ill., 110 cartes et fig., 43 tableaux.
- DUMONT (L.) 1975, *La civilisation indienne et nous*, Paris, Armand Colin (coll. U Prisme, 46), 142 p.
- DUROY (L.) - 1988, *Hienghène, le désespoir calédonien*, Paris, Editions Bernard Barrault, 320 p., 2 cartes.
- FRIMIGACCI (D.) - 1980, Localisation éco-géographique et utilisation de l'espace de quelques sites Lapita de Nouvelle-Calédonie : essai d'interprétation, *Journal de la Société des Océanistes*, tome XXXVI, n° 66-67, mars-juin, pp. 5-11.
- GABRIEL (C.) & KERMEL (V.) - 1985, *Nouvelle-Calédonie. La révolte kanake*, Paris, La Brèche, 238 p.
- GARANGER (J.) - 1972, *Archéologie des Nouvelles-Hébrides, contribution à la connaissance des îles du centre*, Paris, Musée de l'Homme, Publication de la Société des Océanistes, n° 30, vii-156 p., ill., cartes, plans & diagr. h.-t., 15 tabl., bibl., index.
- 1976, Tradition orale et préhistoire en Océanie, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Paris, vol. XIII, n° 2, pp. 147-161, ill., carte, bibl.
- GIRY (C.) & PILLON (P.) - 1987, Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésien en Nouvelle-Calédonie, *Journal de la Société des Océanistes*, 85, 2, pp. 205-219.
- GORODÈ (D.) - 1985, *Sous les cendres des conques*, préface de Téâ Auru Mwateapoo, Nouméa, Edipop, les Editions populaires, 130 p.
- GORODÈ (W.) - 1976, *Souvenirs d'un Néo-Calédonien ami de Maurice Leenhardt*, chez R.-H. Leenhardt, 59, rue Claude Bernard, 75005 Paris.
- 1979, *Mon école du silence*, ms., Ponérihouen, 136p.
- GUIART (J.) - 1963, *Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud*, Paris, Institut d'Ethnologie (Travaux et mémoires, LXVI), 688 p., 6 cartes dans le texte.
- GUIDIERI (R.) (sous la dir. de) - 1985, *Livre blanc sur la Nouvelle-Calédonie*, document de L'Antenne, 102 p.
- HAUDRICOURT (A. G.) & DIBIE (P.) - 1987, *Les pieds sur terre*, Paris, Editions A.-M. Métailié, 196 p.
- KOHLER (J.-M.) - 1987a, *Colonie ou démocratie. Eléments de sociologie politique sur la Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Edipop, les Editions populaires, 66 p.
- 1987b, *Eglises et ordre colonial en Nouvelle-Calédonie*, Paris, dossiers du Témoignage chrétien, 48 p.
- KOHLER (J.-M.) & PILLON (P.) - 1982, *Adapter l'école et réorienter le projet social? Le problème d'un enseignement adapté pour les Mélanésiens*, Nouméa, Institut Culturel Mélanésien.

- 1983, *L'impact de l'Opération Café en milieu mélanésien*. Vol. II : *L'environnement économique : une approche du système de production*, Nouméa, ORSTOM et Direction Territoriale des Services Ruraux.

KOHLER (J.-M.), PILLON (P.) & WACQUANT (L.J.D.) - 1985, Jeunesse, ordre coutumier et identité en Nouvelle-Calédonie, Paris, *Cahiers Orstom, série Sciences Humaines*, vol. XXI, n^{os} 2-3, pp. 203-228.

KOHLER (J.-M.) & WACQUANT (L.J.D.) - 1985, La question scolaire en Nouvelle-Calédonie : idéologies et sociologie, *Les Temps Modernes*, Nouvelle-Calédonie : Pour l'indépendance, n^o 464, mars, pp. 1654-1685.

LEENHARDT (M.) - 1930, *Notes d'ethnologie néo-calédonienne*, Paris, Institut d'Ethnologie (Travaux et mémoires, VIII), ix-265 p., 36 pl., 2 cartes h.-t.

- 1937, *Gens de la Grande Terre, Nouvelle-Calédonie*, Paris, Gallimard (L'espèce humaine, 1), 214 p., ill., cartes.

O'REILLY (P.) - 1955, *Bibliographie méthodique, analytique et critique de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Musée de l'Homme (Publications de la Société des Océanistes, 4), ix-361 p.

PISIER (G.) - 1983, *Bibliographie méthodologique, analytique et critique de la Nouvelle-Calédonie 1955-1982*, Nouméa, Publications de la Société des Etudes historiques de la Nouvelle-Calédonie, n^o 34, 350 p.

PLENEL (E.) & ROLLAT (A.) - 1988, *Mourir à Ouvéa. Le tournant calédonien*, Paris, co-édition La Découverte/Le Monde, 276 p., 3 cartes, dessins de Plantu.

RIVIERRE (J.-C.) - 1981, Carte linguistique de la Nouvelle-Calédonie, planche 19, *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Paris, ORSTOM.

- (1985), La colonisation et les langues en Nouvelle-Calédonie, *Les Temps Modernes*, Nouvelle-Calédonie : pour l'indépendance, n^o 464, mars, pp. 1688-1717.

SAHLINS (M.) - 1988, *Histoire d'Iles*, Paris, Seuil/Gallimard/Maison des Sciences de l'Homme.

SAUSSOL (A.) - 1979, *L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Publication de la Société des Océanistes, n^o 40, 498 p., ill., cartes, fig.

SHINEBERG (D.) - 1967, *They Came for Sandalwood. A Study of the Sandalwood Trade in the South-West Pacific 1830-1865*, Melbourne, Melbourne University Press (trad. franç. d'A. Surleau : *Ils étaient venus chercher du santal*, Nouméa, Publications de la Société d'Etudes historiques de la Nouvelle-Calédonie, n^o 3).

- 1971, *An Account of Trading Voyages in the Western Pacific 1841-1844* (Andrew Cheyne), Canberra, Australian National University Press (trad. franç. : *Les aventures du Capitaine Cheyne*, présenté par G. Pisier).

SPENCER (M.), WARD (A.) & CONNELL (J.), eds., - 1988, *New Caledonia. Essays in Nationalism and Dependency*, St Lucia-London-New York, University of Queensland Press, xiv-253 pp.

TJIBAOU (J.-M.) - 1976, Recherche d'identité mélanésienne et société traditionnelle, *Journal de la Société des Océanistes*, tome XXXII, n^o 53, décembre, pp.281-292.

- 1981, Etre Mélanésien aujourd'hui, *Esprit*, 57, pp. 81-91.

- TJIBAOU (J.-M.) *et al.* - 1976, *Kanaké, Mélanésien de Nouvelle-Calédonie*, Société Nouvelle des Editions du Pacifique - Times Editions, 120 p., photos (réédité en 1978 et 1984).
- VIENNE (B.) - 1985, Nouvelle-Calédonie 1985 : la fin du colonialisme?, *Les Temps Modernes*, Nouvelle-Calédonie : pour l'indépendance, n° 464, mars, pp. 1602-1611.
- WACQUANT (L.J.D.) - 1986, Communautés canaques et société coloniale : notes complémentaires sur la "question canaque", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 61, pp. 56-64.

NOUVELLE-CALEDONIE : LE CHOC D'UNE COLONISATION SINGULIERE

par Alain SAUSSOL

Si l'identité kanak plonge ses racines dans la terre ancestrale, elle s'est aussi forgée dans le choc d'une colonisation de peuplement dont la logique était de la nier, de lui confisquer ce territoire et d'en faire le fondement d'une autre identité. D'où le drame d'un conflit engagé depuis 136 ans qu'à travers les vicissitudes de la mainmise coloniale on se propose ici d'évoquer.

On peut s'étonner de cet impérialisme "hexagonal" lointain, assorti d'une volonté de peuplement, de la part d'une nation sans excédent démographique, traditionnellement peu encline à exporter ses nationaux. La colonisation calédonienne est le produit d'un hasard et d'une chimère.

Tout commence en 1843 au hâvre de Balade, avec l'installation d'une poignée de maristes français venus évangéliser les Canaques. Soucieux de ne pas mêler les affaires de Dieu et celles de César, les Pères entendaient se tenir à l'écart de toute intervention politique. Mais leurs premiers revers, la crainte d'une mainmise anglaise qui aurait favorisé l'implantation protestante, les conduisirent, quelques années plus tard, à demander au roi Louis-Philippe la protection du pavillon national. Mais si l'appel à l'annexion fut entendu, c'est que d'autres considérations avaient retenu l'attention du gouvernement de Paris.

Les bagnes métropolitains devant être supprimés, ce dernier cherchait une colonie pénitentiaire. Il hésitait entre la Guyane et la Nouvelle-Calédonie. En 1850, une corvette fut envoyée pour évaluer les possibilités offertes en ce domaine par la Grande Terre calédonienne, et c'est sur les rapports favorables de l'expédition que fut décidée la prise de possession. On s'assurait, en prime, une base navale devant Sydney. C'est ainsi que, le 24 septembre 1853, devant la mission de Balade, l'amiral Febvrier-Despointes accomplissait l'acte historique scellant le destin de l'archipel.

A peine née, la nouvelle colonie se devait d'avoir une capitale. Ce sera, dans l'extrême sud-ouest de l'île, un promontoire bosselé au bord d'une rade superbe, où Tardy de Montravel fonde Port-de-France, l'actuel Nouméa. C'est de là désormais que s'étendra l'emprise européenne.

Paradoxalement, la jeune colonie tombe aussitôt dans l'oubli. On semble s'en désintéresser pour la transportation. On l'abandonne à l'initiative de gouverneurs qui au début l'administrent depuis Tahiti. Le mot d'ordre est de fonctinner aux moindres frais. Sans moyens et sans projet, la colonisation va hésiter, multipliant les expériences et les échecs pendant un demi-siècle.

Mais l'île dispose d'un atout exceptionnel : sa salubrité. La découvrant sans "fièvres", exempte de ce paludisme qui ravageait les garnisons coloniales, on la jugera propre au peuplement européen. D'autant qu'on la croit fertile, que l'on prend ses savanes graminéennes pour de gras pâturages et qu'elle connaît une saison fraîche qui rappelle l'Europe. Ainsi s'imposera l'idée d'en faire une colonie de peuplement et naîtra le dessein, encore nébuleux, d'implanter au large de l'Australie une nouvelle "France australe".

Après les hasards qui avaient conduit à la mainmise sur l'île, c'est autour de cette chimère que vont se succéder les expériences de colonisation. Mais le choix n'est pas sans conséquences. Il va induire un accaparement des meilleures terres pour y installer des colons, un refoulement des premiers occupants mélanésien devenus étrangers sur leur propre sol au terme d'un rapport de forces inégal.

Première colonisation

Les premiers colons arrivent en 1855. On les installe autour du poste de Port de France et, dans la presqu'île (que les Mélanésien n'occupaient pas), on leur octroie de petites concessions de quelques hectares. Ils seront 43 en 1859, presque tous commerçants ou cabaretiers au chef-lieu.

A partir de juin 1856, leurs premiers empiètements hors de la presqu'île au contact immédiat des Mélanésien, vont ouvrir l'engrenage des hostilités. Le massacre de plusieurs colons entraîne des opérations de représailles. Pendant près de trois ans la guérilla ravagera les abords de Port de France où la population européenne s'enferme comme une garnison assiégée. Le manque de moyens militaires impose une répression brutale sous forme de raids ponctuels et dévastateurs contre les villages insurgés. Surtout, profitant des antagonismes précoloniaux, on jouera les chefs locaux les uns contre les autres, "alliés" contre "rebelles".

La révolte matée, toutes les terres des insurgés sont confisquées au profit de la colonisation et on lève l'interdiction faite jusque-là aux colons de rester au voisinage des postes militaires pour raison de sécurité. Ils pourront désormais se disséminer où bon leur semble, mais à leurs risques et périls. Dès 1859, le nombre de demandes de concession augmente considérablement sur les terres confisquées des environs de Nouméa et à partir de 1863, le front pionnier commence à empiéter sur le territoire des anciens "alliés" dans le bassin de Païta et de Port-Laguerre, suscitant bientôt un profond malaise. C'est le moment où germe l'idée de créer des "réserves indigènes".

Pour concilier son besoin de terres et les ménagements que l'on devait à d'anciens "alliés", l'administration leur suggéra, en 1868, de réclamer la délimitation de périmètres réduits autour de leurs villages. Ils bénéficieraient, en contre partie, de titres officiels de propriété qui les garantiraient contre d'autres empiètements dans l'avenir. Le reste serait ouvert à la colonisation. Ainsi fut fait. Les "alliés" reçurent sept hectares par habitant autour de leurs villages qu'on avait pris soin de ne pas déplacer. Telle fut la première "réserve" de Nouvelle-Calédonie, marché de

dupes pour une fallacieuse promesse d'inviolabilité, puisque l'on reviendrait plus tard sur les périmètres chichement octroyés.

Encore s'agissait-il d'un traitement de faveur. Avec des "rebelles" on aura moins d'égards, comme le montre la seconde délimitation de réserve opérée en 1869 dans le nord-est, près de Pouébo (Tchambouenne). Le contexte était différent. Il s'agissait ici de sanctionner un massacre de gendarmes et de colons (motivé par l'accaparement des cocoteraies littorales par ces derniers). Donc, plus question de ménagements : les ha-meaux "rebelles" furent rasés, leurs habitants rassemblés dans un village de regroupement autour duquel on délimita une petite réserve représentant moins de 1,5 hectare par tête.

C'est dire, dès l'origine, l'ambiguïté de la notion de "réserve" : ici protection, là sanction mais se soldant toujours par une dépossession foncière au détriment des Mélanésiens.

L'idée de cantonnement est née d'un mythe : la soi-disant propriété collective mélanésienne, interprétation simpliste d'une appropriation foncière, non pas individuelle selon les normes européennes, mais clanique ou plus correctement familiale. Dès lors que l'on admettait ce supposé collectivisme, le regroupement des villages et le mélange des populations ne devait guère poser de problème. A ce mythe s'ajoutait un grief : le prétendu gaspillage de terres que représentaient les longues jachères tournantes des paysans canaques, monopolisant "inutilement" des terres convoitées par les colons. Le but de l'opération consistait à récupérer ces terres, les raisons invoquées de protection ou de sanction constituant surtout un prétexte. Au fil des ans le procédé, jusque dans les déplacements de population, va se banaliser pour devenir une simple décision administrative sans révolte préalable à sanctionner ni justification particulière.

En réalité, cette mesure créait un insoutenable imbroglio. On coupait une partie de la population de son environnement familial qui, dans cette société sans écriture, servait de mémorial pour la transplanter chez les étrangers, parfois des ennemis, avec mission de se partager les terres. Mais les clans d'accueil, soudain envahis par ces "invités forcés" au point d'être parfois mis en minorité sur leurs propres terres, restaient coutumièrement propriétaires des lieux même si le devoir d'accueil leur imposait la cession de quelques parcelles aux nouveaux arrivants pour leurs cultures vivrières. D'où une inégalité foncière parfois dramatique dans les réserves. L'administration n'en était nullement consciente, parce que tout ce qui se passait dans les "réserves" échappait de fait à son contrôle, et, du reste, ne l'intéressait pas.

Le cantonnement désorganisait donc toute la société mélanésienne touchée dans son substrat foncier et culturel, rompait les anciens réseaux qui maillaient l'espace précolonial, créait de graves disparités économiques entre clans sur fond d'appauvrissement général. C'est ce procédé qui, au fur et à mesure de la progression du front pionnier, sera répété avec plus ou moins d'ampleur et de rigueur selon les lieux ou les moments jusqu'au début du XXe siècle.

Le front pionnier pastoral

Revenons à la colonisation, voulue de "peuplement". L'éloignement de la métropole constituait un obstacle majeur à un afflux de colons. Il était plus facile aux candidats éventuels d'aller en Algérie. Aussi la colonie ne se peuplait-elle pas. Les habitants libres, à peu près tous nouméens, ne seront que 500 en 1864, lorsque le Bagne s'installera dans l'île. Ils seront un millier en 1866 et 2.700 en 1877.

Pour stimuler l'immigration qui se refuse, l'administration cède la terre à bas prix, espérant que cet avantage agira comme un appât pour des candidats peu fortunés et que se créera ainsi la petite et moyenne colonisation qu'elle appelle de ses vœux. Mais comme on lui demande de coloniser à l'économie et que les produits du domaine doivent approvisionner son budget, elle tend à compenser le bas prix de la terre par l'aliénation de vastes étendues. Après 1871 notamment, confrontée à des fins de mois difficiles, elle pratiquera une véritable braderie. D'où une extension rapide du patrimoine européen: 1.000 hectares appropriés en 1860, 26.700 en 1866, 230.000 en 1878.

Loin de bénéficier aux petits colons, ces largesses vont profiter exclusivement à ceux qui disposent sur place de capitaux à placer : les notables nouméens, commerçants, notaires, avocats, voire fonctionnaires à qui l'installation des rationnaires du Bagne offre une possibilité de spéculation dans l'élevage.

Le cheptel local passe de 5000 bovins en 1866 à 80.000 dix ans plus tard. Le mode d'exploitation est hyperextensif à très faible productivité, mais la rentabilité résulte de l'absence d'investissements autres que fonciers et des faibles coûts de production. Sur des propriétés (parfois sur de simples locations) de quelques centaines à plusieurs milliers d'hectares on lâche quelques têtes constituant la souche. On les laisse croître et se multiplier à l'état sauvage. Pas de clôture, pas de bâtiment, si ce n'est deux paillotes de chaume. La "station" est confiée à un gardien, souvent un forçat libéré, et à quelques manoeuvres occasionnels. Une fois l'an, on rassemble le bétail au terme d'opérations qui relèvent de la chasse à courre. Les veaux sont marqués au fer, tandis que les bêtes destinées à l'abattage sont regroupées et expédiées, en troupeau, à pied, vers Nouméa. Le reste du temps le bétail divague librement en quasi-abandon.

Pour augmenter le profit, on surcharge les pâturages et comme les stations ne sont pas encloses, les boeufs vont quérir leur complément de ration dans les étendues périphériques. En saison sèche ils sont invinciblement attirés par les fraîches tarodières des paysans mélanésiens, qu'ils dévastent.

Ce système aura deux conséquences. D'abord une stagnation de la colonisation dont la brousse, vouée à l'absentéisme latifondiaire, ne se peuple pas, alors que d'énormes superficies sont accaparées. Cette mainmise nourrit la dynamique du front pionnier qui, parti des environs de Port de France vers 1860, atteint Poya en 1878. Mais la conséquence la plus grave est le refoulement des Mélanésiens et le saccage de leurs cultures qui va les pousser à la révolte.

A la suite d'une sécheresse exceptionnelle, en 1876, une succession de soulèvements met à feu et à sang la moitié de la côte ouest entre Bouloupari et Poya, où s'exerçait justement la pression conjuguée des grands éleveurs et, pour La Foa et Bourail, des pénitenciers. Le bilan de cette révolte est catastrophique : 200 Européens ont été tués. Les pertes mélanésiennes avoisinent le millier. Tout au long du front pionnier les "stations" ont été incendiées, les villages canaques détruits, leurs cultures saccagées, le bétail massacré ou redevenu sauvage. La colonisation libre mettra vingt ans à s'en remettre. Un coup d'arrêt a été donné à la boulimie des éleveurs. Les notables nouméens se détourneront partiellement de l'élevage que les crises de surproduction vont rendre moins rentable, au profit de spéculations nouvelles, le commerce alimenté par les besoins du Bagne et la mine qui prend son essor.

Pour les Mélanésien la grande insurrection marque aussi une rupture. Confiscations de terres et déportations vont sanctionner la révolte. L'invincibilité du "Blanc" semble sonner le glas de l'homme noir. Chez eux se développera ce découragement suicidaire et ce refus de procréer qui va provoquer un déclin démographique tel que l'on prophétisera bientôt leur prochaine disparition. On s'en servira, du reste, pour justifier de nouvelles délimitations.

La seule bénéficiaire de cette dramatique séquence est l'administration pénitentiaire qui va établir, entre 1880 et 1895, son omnipotence sur l'île.

La colonisation pénale

Vingt ans de colonisation libre voués à la diffusion du modèle pastoral s'étaient révélés impuissants à sécréter le peuplement de l'île, tout en multipliant les conflits avec les Mélanésien. Tirant la leçon de cet échec, on va changer de formule. Faute de mieux, la France australe naîtra du Bagne dont les camps regroupés ont bien résisté à l'insurrection. Le colon forcé remplacera l'immigrant libre défaillant.

A l'origine, la peine de Transportation visait un triple but : éloigner de France des délinquants dangereux, leur offrir une possibilité de rachat par le travail (forcé), utiliser ce travail à la création d'infrastructures dans les colonies. Accessoirement par la pratique du "doublage" et de la libération sur place, contribuer au peuplement local. Avec les meilleurs éléments, on ferait des colons.

C'est, à l'aval du Bagne, cette installation sur concession agricole d'anciens forçats méritants qui constitue l'essence de la colonisation pénale. Elle avait commencé à être appliquée depuis 1870 à Bourail, puis à La Foa. On bénéficiait donc d'une certaine expérience dont le champ va être considérablement élargi.

En 1878, la législation sur la colonisation pénale est refondue. En 1884, on délimite un vaste domaine pénitentiaire de 11.000 hectares englobant les plus belles vallées de l'île, que l'administration pénale quadrille de petits lots de quatre hectares pour y établir ses colons. Ceux-ci sont désormais recrutés parmi les condamnés en cours de peine sans

considération d'aptitudes ni de qualité. Seul importe le nombre. Les mises en concession passent de 89 en 1879 à 301 en 1883 avant de retomber à 126 en 1886, prélude à un reflux de la colonisation pénale.

Les excès de cette frénésie colonisatrice à tout-venant ont produit un important déchet et suscité un mécontentement général. A partir de 1886, le nombre des mises en concession s'affaisse. Elles redeviennent une faveur réservée aux plus méritants. On s'achemine vers une remise en cause non seulement de la colonisation pénale mais du Bagne lui-même.

La colonisation pénale se voulait exclusivement agricole, si l'on excepte une infime minorité de concessionnaires-artisans urbains. Sur son lopin de quatre hectares voué à la culture manuelle, le condamné cultivait du maïs et des haricots pour la consommation des pénitenciers. A Bourail, on fit même de la canne pour approvisionner une sucrerie. A côté du travail agricole, l'accès à la propriété entraînait dans le processus de réhabilitation dont l'achèvement se concrétisait par la fondation d'une famille, rejoignant ainsi la préoccupation du peuplement. On avait donc entrepris de marier les forçats, gageure difficile, vu le manque de candidates. D'où le recours à des expédients. Après avoir songé à faire épouser aux concessionnaires des femmes mélanésiennes enlevées dans les tribus rebelles, devant le tollé général on avait dû se rabattre sur les femmes détenues dans les prisons françaises, unions dont on s'accorde à dire qu'elles ne furent généralement pas très heureuses.

Par rapport au nombre de forçats, les concessionnaires ne furent jamais qu'une minorité. Sur 21.630 condamnés envoyés en Nouvelle-Calédonie, il n'y eut que 2.680 mises en concession, dont il faut retrancher 1.400 dépossessions (52%) pour inconduite ou défaut de mise en culture. C'est dire qu'en 1897, à la fin de l'ère pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie, il n'y avait sur concession que 1.300 colons pénaux dont 700 à Bourail, 350 à La Foa et 200 à Pouembout. La colonisation pénale reste donc un phénomène géographiquement et numériquement limité, même si pendant près de 20 ans elle constitua la seule réalité de la colonisation agricole.

A la fin du siècle, l'île demeure sous-peuplée et sous-développée. En 1896 la population pénale ne représente que 8.230 personnes (4.450 condamnés et 3.780 libérés) contre 9.300 habitants libres et 3.200 fonctionnaires et soldats. Malgré cela, les aliénations foncières au profit de la colonisation totalisent (1891) 241.000 hectares de propriétés et 53.000 hectares de locations pour l'essentiel détenus par une centaine d'éleveurs dominant le prolétariat des 1.300 concessionnaires pénaux. Le Bagne, vilipendé et décrié dans la presse locale, a fait de l'île un repoussoir. Elle est toujours une "colonie sans colon" lorsqu'en 1894 débarque un gouverneur à poigne, habité par de grandes ambitions.

Le réveil de la colonisation libre

Dès son arrivée, le Gouverneur Feillet est frappé par le marasme ambiant, l'atonie de la colonisation et le scepticisme général qu'il impute à l'influence néfaste du Bagne et aux politiques de colonisation antérieures. En double réaction contre l'élevage latifondiaire et les microfondiaires pénaux, il veut relancer une petite à moyenne colonisation libre familiale et

paysanne susceptible de fonder une démocratie rurale à l'image de la grande démocratie métropolitaine. Ce sera "La France australe" et pour la première fois l'expression est officiellement formulée en tant que but de la colonisation.

Mais pour installer des colons il faut des terres disponibles. La colonie n'en a guère du fait des gaspillages antérieurs. Le gouverneur va s'acharner à en trouver. D'abord en déclassant une partie du Domaine pénitentiaire rendu inutile par le transfert progressif du Bagne en Guyane : en 1897, 36.137 hectares sont ainsi restitués à la colonisation libre et d'autres déclassements suivront au fur et à mesure des besoins. Cela ne suffisant pas à ses projets, il s'en prend aux réserves indigènes pourtant garanties inaliénables. Se fondant sur un droit de révision reconnu par un arrêté de 1876 et arguant du déclin démographique, il entreprend de réexaminer, cas par cas, toutes les délimitations antérieures pour les rapprocher d'un rapport arbitrairement fixé à 3 hectares cultivables par tête. Le surplus revenait au portefeuille de terres constitué au profit de la nouvelle colonisation. Les soustractions opérées n'ayant pas été mesurées, il est difficile de connaître l'ampleur de la ponction opérée au détriment des territoires mélanésiens. La confrontation de différents témoignages donne une rétraction de 320.000 à 120.000 hectares. A défaut d'évaluations plus précises, on peut retenir ces données au moins pour fixer un ordre de grandeur. Opération radicale donc, au terme de laquelle l'espace mélanésien n'a plus rien de "traditionnel", pour se réduire à une collection d'isolats soumis à l'obligation de résidence.

Le problème foncier ainsi réglé, la colonisation se met en place. Une active propagande est menée en France pour stimuler le recrutement, et les candidats affluent. Sur les terres reprises, on délimite de nouveaux centres allotis en concessions de 25 hectares données à titre gratuit avec possibilité d'acquérir deux ou trois lots supplémentaires à concurrence de 100 hectares. Le cinquième des terres concédées doit être propre à la culture du café; le reste constitue un pâturage. Le caféier est promu support de la colonisation qu'il symbolise entre le bétail des éleveurs et le maïs pénitentiaire.

On estime à 500 familles, dont 1/4 de recrutement local, le reste constitué d'immigrants, l'effectif de la "colonisation Feillet". C'est le plus grand mouvement migratoire libre de l'histoire de l'île avant le boom économique de 1970.

Il s'agit pourtant d'un mouvement prématurément interrompu. Lancé dans l'enthousiasme et une joyeuse impréparation, les déconvenues, techniques, climatiques et pédologiques furent nombreuses générant bien des désillusions. Surtout, le café fut touché par l'effondrement des cours (de 2,5 à 1,6 franc entre 1895 et 1903) tandis que doublait le prix de la main d'oeuvre. D'où l'arrêt de l'immigration dès 1900 et les nombreux renoncements de planteurs au début du siècle qui feront longtemps penser que la colonisation Feillet avait échoué.

Pourtant on estime qu'entre 250 et 300 colons rescapés sont demeurés sur leur concession. Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, la brousse rurale vivra de leur impulsion. Avec le recul, la colonisation Feillet, dernière saga de la colonisation pionnière, a pris une forte charge affective dans le subconscient calédonien. Elle n'en tira pas moins une lourde hypothèque sur l'avenir de l'île par les séquelles du grand cantonnement.

Le basculement (1903-1942)

Après l'euphorie et le désenchantement de la poussée caféicole, c'est le calme plat. Si l'on excepte l'intermède conjoncturel des "colons Nordistes" en 1925, l'immigration rurale va cesser définitivement. Les structures de la colonisation broussarde sont en place; grands domaines pastoraux des plaines et collines de la côte ouest, colons pénaux des vallées agricoles du centre-ouest, planteurs de café des vallées du nord-ouest et de la côte est. Tout désormais jusqu'aux années d'expansion de l'après-guerre va se jouer à huis clos. Il faut dire que le début du XXe siècle s'annonce difficile : en crise économique de 1903 à 1909, la Nouvelle-Calédonie émerge pour subir de plein fouet les ravages de l'Hémileia Vastatrix dans les caféières de 1910 à 1913. Vient ensuite la Grande Guerre traînant dans son sillage l'isolement, les engagements de volontaires et la rébellion canaque de 1917 dans les hauts de Koné. En 1921, le retour de la paix se traduit par une crise minière imputable à l'arrêt des industries d'armement. En 1929, viendra la grande dépression, prélude lointain à la Seconde guerre mondiale. Durant tout ce temps, la Nouvelle-Calédonie semble végéter. La population européenne diminue avec la fonte des effectifs pénaux : on passe de 19.809 Européens (toutes catégories confondues) à 16.867 entre 1911 et 1936. Dans le même laps de temps, condamnés et libérés régressent de 5.670 à 330. Le peuplement libre est en quasi stagnation: 14.000 en 1911, 16.500 en 1936.

L'immigration a pratiquement cessé. Introvertie, la brousse rurale ne bénéficie plus de son flux vivifiant et s'endort dans la routine. Cette extinction résulte d'un choix. Dès 1913 on proclame qu'il faut réserver les terres aux fils des colons déjà établis. A partir des années vingt la revendication s'intensifie. Une génération s'est écoulée depuis Feillet. Les fils de la colonisation pionnière arrivés à l'âge adulte veulent s'établir et réclament leur concession gratuite selon l'usage du pays, plus quelques lots à bas prix. L'immigration n'est plus une priorité. Une concurrence plutôt, car une fois encore la terre fait défaut. On trouve de plus en plus difficilement de concessions valables accessibles. Le meilleur est pris. On pétitionne alors pour une reprise du cantonnement, solution éludée par l'administration rendue circonspecte par les troubles de 1917. On se retourne contre la propriété latifondiaire. Le ton monte entre éleveurs et colons. Une commission des Terres prospecte l'île et propose quelques expédients comme le déclassement de portions de zone maritime ou l'ouverture de routes pour accéder aux derniers espaces vacants.

Si la terre manque ainsi, c'est que, sous l'immobilisme apparent, la structure foncière des vallées de colonisation Feillet se transforme. Les lots abandonnés par les pionniers découragés, ou restés vacants faute de candidats, sont rachetés. Les colons plus chanceux ou plus persévérants arrondissent à faible coût leur patrimoine, au terme de véritables stratégies familiales d'accaparement. Cette capitalisation se constitue sur l'exode rural. Le nombre de colons diminue, leurs domaines s'accroissent jusqu'à atteindre dans certaines vallées plusieurs centaines d'hectares. Plus riches, les colons sont aussi moins nombreux. En s'étendant, leur emprise se fragilise, d'autant qu'à la même époque un changement capital s'amorce chez les Mélanésien.

Nous avons laissé les Mélanésiens après l'insurrection de 1878, en proie au "mal de vivre" et au déclin démographique. Leur effectif sur la Grande Terre chute de 23.000 en 1887 à 19.500 en 1891, pour tomber à 15.600 au périclès de la courbe, en 1921.

A partir de là l'évolution s'inverse. Ils seront 18.100 en 1936 et 23.500 en 1956. Après la réaction violente à l'impact colonial, après la résignation mortelle consécutive à la cassure de la défaite, s'amorce la première réaction positive au défi colonial. Aux générations du choc succèdent celles de l'adaptation, laissant présager, plus tard, celles du rajeunissement et de la revendication.

Avec la fin du mythe de l'extinction du peuple autochtone, s'impose la nécessité d'imaginer un autre futur. Finie la marginalisation et l'oubli dans l'attente d'une fin "inéluable", qui avait caractérisé l'état colonial. L'état moderne, néo-colonial, se proclamera intégrateur : la nouvelle France australe ne sera plus la démocratie "blanche" et paysanne des rêves pionniers mais se voudra, dans le discours, égalitaire et pluri-ethnique. Cette nouvelle chimère des années d'expansion commence à se profiler dans la décennie 1930.

Dès cette époque, l'administration se préoccupe de promotion mélanésienne par intégration à l'économie monétaire. En incitant les tribus à planter du café dans les réserves, on entend offrir au paysan vivrier le statut valorisant de petit planteur, et en faire en quelque sorte l'égal du colon. Les caféières, sous la pression des gendarmes, commencent à s'étendre à côté des cultures vivrières. On en dénombre 300 hectares en 1931. Trois ans plus tard, elles couvriront 2.000 hectares. Cet essor se poursuivra après la Seconde guerre mondiale au point de faire surgir un problème de terres dans les réserves devenues insuffisantes et qu'il faudra songer à agrandir.

A côté de ces premières formes d'intégration économique, s'amorce une timide intégration sociale et politique. Citons entre autres, la création de l'Etat civil indigène qui, identifiant l'individu, l'extrait de la communauté, frayant la voie à l'individualisme; les assouplissements apportés au régime disciplinaire de l'indigénat en 1928; le glissement vers une politique d'assimilation avec l'arrêté de 1932 réglementant l'accession des Mélanésiens à la citoyenneté.

Il ne s'agit que d'un premier pas. Il faudra attendre les lendemains de la Seconde guerre mondiale pour voir s'amplifier ces mesures et véritablement se transformer la place des Mélanésiens dans la cité. N'importe, entre 1903 et 1939, s'accomplit, sans bruit, le changement le plus important de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, depuis l'arrivée des Européens. Tandis que s'essouffle l'état colonial et ses rapports inégaux, figé dans ses formes depuis la fin du XIXe siècle, le basculement du rapport de forces qui se prépare au fond de la brousse rurale, territoire par excellence de la mythologie pionnière, forge les conditions de sa remise en cause.

Les décennies d'expansion (1942 - 1972)

Le débarquement des troupes américaines, en 1942, venues contrer l'avance japonaise vers la mer de Corail, ouvre une phase capitale de l'histoire calédonienne. Cette présence va constituer un accélérateur de l'évolution en cours. En quelques années, le paysage économique et social de la Grande Terre commence à changer. Celle-ci s'extrait du vieux système colonial pour émerger dans le XXe siècle.

L'économie de guerre diffuse la richesse dans l'île. Elle infuse l'argent du futur développement, ouvre les horizons, révèle l'efficacité de la mécanisation, stimule les services, impose le modèle d'une société déjà industrielle et de nouveaux modes de consommation.

Au lendemain du conflit, c'est l'"Empire" colonial qui change aux frissons avant-coureurs de la décolonisation. La nouvelle constitution abolit l'indigénat, élargit le droit de cité et le pouvoir démocratique. En quelques années les anciens "sujets" vont devenir électeurs et citoyens. Le cap est mis sur l'intégration. Il en va de même pour les anciens engagés vietnamiens et javanais que la suppression des contrats de travail libère d'une semi-servitude.

Ces mutations imposées de Paris, préparent le déclin d'une brousse rurale restée structurellement coloniale. Le renchérissement du coût de la main-d'oeuvre, désormais alignée sur le marché libre, rend plus précaire la situation des planteurs de café qui, pour retarder l'échéance, vont généraliser le métayage au tiers avec leurs anciens engagés. Les plantations, devenant moins rentables, ils vont recourir à la pluri-activité (emploi salarié, commerce) et souvent à l'absentéisme induit par l'exode rural. C'est le début de l'inexorable déclin du café européen. Les Mélanésiens, au contraire, libérés de la contrainte des corvées et des réquisitions de main-d'oeuvre au profit des colons, vont étendre leurs propres plantations dans les réserves devenues insuffisantes et qu'il faudra songer à agrandir.

Les éleveurs et les colons-agriculteurs issus de la Pénitenciaire vont mieux réussir leur adaptation. Moins dépendants de la main-d'oeuvre et plus ouverts à la mécanisation par la nature même de leurs pratiques productives, ils s'engageront dans un processus de modernisation. Les anciens producteurs de maïs et de haricots deviendront maraîchers pour nourrir les centres urbains ou développeront un élevage intensif sur prairies artificielles.

Les grands éleveurs latifondiaires ont largement profité de l'énorme marché de guerre qui les a enrichis. Mais, profitant de l'aubaine et redoutant les tiques malencontreusement introduites par des chevaux américains, ils ont abattu à outrance, diminuant leur cheptel d'un cinquième, créant une pénurie locale qui conduira l'administration à réglementer désormais le marché de la viande. Surtout, l'introduction des tiques les contraignant à une balnéation mensuelle des troupeaux, ils seront amenés à exercer un contrôle plus étroit de leur "station", prélude à un effort de débroussaillage, de cloisonnement et d'amélioration des pâturages allant dans le sens d'une intensification. Toutes ces mutations traduisent le déclin des vieux systèmes de production nés avec la colonisation pionnière et jusque-là inchangés.

Par contre, stimulés par l'essor économique en Europe et au Japon, l'extraction et l'industrie du nickel vont croître, multipliant par quinze la production en métal contenu entre les années cinquante et 1970. L'attrait des hauts salaires versés par l'industrie et les services dévalorise fortement les revenus agricoles malgré un subventionnisme généralisé. L'exode rural des jeunes contribue au gonflement de la population urbaine. Le grand Nouméa passe de 25.000 à 85.000 habitants entre 1956 et 1983, toutes ethnies confondues, devenant le creuset où se génère une autre société. D'autant qu'après 1964 on assiste à une reprise de l'immigration qui devient galopante lors du boom économique de la fin des années d'expansion. Entre 1965 et 1971, 15.000 nouveaux venus de tous les horizons francophones ont convergé vers le nouvel Eldorado. Mais contrairement à la vieille immigration coloniale, cette immigration contemporaine investit les secteurs secondaire et tertiaire urbains stimulés par la prospérité ambiante et l'absence d'impôt sur le revenu. Cet afflux s'opère au grand agacement des Calédoniens de souche dits "Caldoches" qui, face aux "envahisseurs", retrouvent leurs vieux réflexes protectionnistes. N'importe, venant conforter une démographie locale en expansion, ces mouvements font passer la population européenne (et assimilée) de la Grande Terre de 25.200 à 50.800 entre 1956 et 1976. Mais ces gains profitent surtout au grand Nouméa. Rien à voir donc avec cet idéal d'enracinement rural qui avait constitué jusque-là le credo et dans une large mesure aussi le mythe fondateur de la colonisation.

En brousse, l'augmentation est plus lente et affecte les villages les mieux placés pour développer leurs fonctions tertiaires comme Bourail, Koné, La Foa ou Poindimié. Ailleurs, c'est souvent une quasi-stagnation assortie du vieillissement de la population européenne. Malgré cela, et ce n'est pas là le moindre paradoxe des années d'expansion urbaine et industrielle, on assiste à une très forte réactivation de l'accaparement foncier européen. Par le biais des concessions domaniales, le front pionnier reprend sur les dernières savanes littorales non occupées et dans les hautes vallées de la Chaîne. Les propriétés européennes qui couvraient 270.000 hectares en 1945 atteindront 380.000 hectares en 1975. Mais cette dotation reste mal répartie puisque la moitié de cette étendue est l'apanage de 120 détenteurs, et que le tiers appartient à 18 propriétaires. Vouée pour l'essentiel à une exploitation pastorale encore largement extensive ou à des caféières en quasi-abandon, elle se caractérise par une faible productivité aggravée par un fort absentéisme. D'où la fragilité de cette emprise dilatée, mal contrôlée face à la montée de la revendication "kanak" qui ne va pas tarder à se charger d'une connotation identitaire.

Aux Mélanésien en expansion démographique constante et sans le secours de l'immigration, passés de 35.000 en 1956 à 61.900 en 1983, l'état "industriel" proposait l'assimilation. Nous avons vu comment le processus s'était trouvé engagé au lendemain de la guerre à travers une série de réformes. En écho, le vieux parti Union Calédonienne où militait l'essentiel de la nouvelle élite politique, se construit autour de la devise "deux couleurs, un seul peuple". Et il est indéniable qu'au sortir de la sujétion coloniale, la nouvelle proposition pouvait passer pour promotionnelle. C'est ainsi qu'elle fut reçue.

Il apparut pourtant qu'un hiatus persistait entre les mots et la réalité des faits. Tout au long des décennies d'expansion, subsista une différence discriminatoire au bénéfice du groupe ethnique dominant. C'est

ainsi que les Mélanésien, attributaires d'extensions de réserves, furent tenus à l'écart du système des concessions gratuites, apanage exclusif des jeunes européens. Et quand la propriété européenne s'accroissait de plus de 100.000 hectares entre 1945 et 1976, la superficie des réserves augmentait de 36.000 hectares. Même discrimination au niveau de l'enseignement ou de l'emploi. Au bout du compte, l'assimilation proclamée restait, du fait des pesanteurs locales, largement illusoire et pouvait apparaître comme un paravent dissimulant, sous un vocabulaire neuf, la permanence des inégalités.

Pourtant, des années cinquante à la fin des années soixante, cette politique assortie de dotations de terres en extension de réserves suffit à satisfaire la revendication montante, essentiellement foncière. Il est possible que derrière ces premières réclamations de terres se soit profilée, inavouée, une ambition déjà politique de revanche sur les spoliations coloniales. En y répondant le pouvoir dominant achetait la tranquillité nécessaire à la mise en oeuvre des grands projets industriels, seule chose qui comptât. Les Mélanésien étant par ailleurs invités à profiter des retombées économiques de la prospérité sous forme d'emplois temporaires sur les mines, au port, d'embauche à un niveau subalterne dans le privé ou dans la fonction publique. Ces derniers constituaient la frange moderniste la mieux intégrée au genre de vie européen et incarnaient, aux regards de l'administration, le résultat tangible de l'intégration. Ils ne sauraient cependant faire oublier que la plus grande partie des Mélanésien allaient vivre les années d'expansion comme celles d'une marginalisation accrue par le creusement des écarts, constat que l'on peut étendre à une large part de la colonisation rurale. Cette frustration allait se trouver ravivée quand, à l'euphorie de l'expansion, succéderait sans transition l'austérité de la crise.

La résurgence de l'identité kanak

Les décennies de prospérité connurent un paroxysme en 1970. De fallacieux espoirs en un doublement de la consommation mondiale de nickel au cours de la décennie suivante, avaient abouti à des projets mirifiques d'industrialisation à outrance de la Grande Terre qui devaient faire passer la production locale (en métal contenu) de 40.000 tonnes (1969) à 200.000 tonnes en 1975. Un vent de folie spéculative parcourt alors l'île : afflux de migrants, accroissement des déséquilibres, inflation galopante, spéculation foncière éhontée, l'Assemblée Territoriale refusant la taxation des plus-values sur les terrains à bâtir dont les prix se sont envolés... Les salaires du secteur privé s'envolent aussi. Des fonctionnaires rassis quittent leur poste pour le privé... Cette folle et brève période est connue sous le nom de "boom". Elle fut suivie en octobre 1971 par une récession consécutive à la crise du dollar et à la réduction par le Japon de ses achats de nickel. On croit à une récession passagère quand, en 1973, le premier choc pétrolier plonge le monde dans la crise. En deux ans, la Nouvelle-Calédonie passe du boom à la crise.

La terre, oubliée des années d'expansion, retrouve sa valeur de refuge. Les exploitants miniers transfèrent leurs engins mécaniques des chantiers en sommeil, sur leurs stations d'élevage où s'amplifient les travaux d'intensification. Les jeunes Mélanésien, premiers touchés par le chômage, du fait de leur faible qualification, reviennent en "tribu". La terre, à nouveau convoitée, se raréfie.

Depuis près d'une génération, les deux fronts antagonistes, concessions européennes et agrandissements de réserves, grignotant les derniers espaces vacants, venaient inexorablement à la rencontre l'un de l'autre. Les voici désormais face à face, dans une conjoncture d'extrême tension où la terre est redevenue enjeu.

Du côté des Mélanésiens, la revendication foncière se charge peu à peu d'une connotation nouvelle. Les idées soixante-huitardes, retour à la nature, aux racines, droit à la différence, contestation d'une société de consommation aliénante, dont le boom vient localement d'offrir une caricature, tout ceci porte à la critique du modèle assimilationniste et à l'affirmation de la spécificité mélanésienne. En 1975, le festival Mélanésia 2000 conforte ce sentiment en favorisant une prise de conscience de l'unité culturelle canaque, et de la similitude des problèmes d'un bout à l'autre de la Grande Terre. Dès lors les revendications ne seront plus sectorielles ou locales, elles vont se coordonner pour devenir générales et se percevoir en quelques années comme "nationales".

Lorsqu'en 1976 éclatent les premiers conflits, connus sous le nom de "litiges fonciers" dans les vallées de la côte est, le problème est déjà politique. C'est le moment où le rapport Néoéré réclame le retour des tertres et des anciens sites d'habitat dans le patrimoine mélanésien, première expression d'une volonté de re-crédation de l'oekoumène ancestral. Mais c'est aussi le temps où le PALIKA, plus radical, revendique la souveraineté "kanak" sur la totalité de l'île.

A partir de là, l'émergence de l'identité kanak s'affirmera irrévérablement et se structurera dans le cadre d'une revendication politique dont le problème foncier ne sera que l'un des aspects. D'où l'inefficacité du contre-feu technocratique, hâtivement déployé pour bloquer la revendication, que sera la réforme foncière.

LES KANAK, L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT

par José TISSIER

1. Quelques définitions

Rares sont les textes kanak qui traitent de la question du développement. Les citations suivantes illustrent cependant mieux qu'un long discours les préoccupations des responsables kanak sur le sujet :

L'avant-projet de développement de la région Nord en mars 1987 :
"Développer une région, un pays revient à promouvoir les habitants de ce pays, de cette région politiquement, socialement et culturellement. Le développement économique participe de ces trois objectifs. Il ne s'agit pas de produire pour produire, mais de produire pour construire un pays, améliorer le bien-être matériel des populations et asseoir leur dignité en respectant leurs valeurs propres."

Rock Wamytan, ancien directeur de l'Office de Développement :
"Aucun développement ne sera possible sans la prise en compte des valeurs culturelles. Et le peuple kanak est le seul à pouvoir définir et mettre en oeuvre le développement spécifique de son pays."

Enfin Jean-Marie Tjibaou, ancien président du FLNKS : "(il convient de) trouver et exprimer au niveau des institutions la manière de produire kanak, l'art de vivre kanak."

On ne peut mieux résumer "le grand dessein" du peuple kanak, à l'orée de l'an 2000. Le pari est difficile et la voie étroite... mais l'enjeu justifie que le combat soit mené.

2. La société kanak précoloniale, une société développée

Le vocabulaire utilisé n'est pas toujours neutre. L'opposition société développée/société sous-développée n'est ainsi qu'une reprise moderne du vieux couple société moderne/société primitive, où le sauvage n'existe que par référence au civilisé. Ce tour de passe-passe ne sert historiquement qu'à justifier la conquête et la domination coloniales.

"Toutes les sociétés sont développées... qui sont en effet le produit d'une évolution... plus ou moins lente... qui ne suit pas nécessairement le même axe et n'a pas les mêmes résultats politiques, sociaux, économiques, techniques et culturels." (1)

(1) François PARTANT, *La fin du développement*, La Découverte.

"Le développement est le processus par lequel une société parvient à satisfaire les besoins qu'elle considère fondamentaux." (1)

Et l'on peut parler alors d'un "processus endogène et autocentré d'évolution globale spécifique à chaque société" (2) dans la mesure où celle-ci maîtrise les conditions de sa propre reproduction sociale : évaluation des besoins suivant ses valeurs propres - utilisation des moyens de production.

La société kanak que "découvre" le colonisateur au XVIII^e siècle est bien, selon les critères précédents, une société développée.

L'analyse de l'évolution des systèmes agraires adoptés par celle-ci - qui obéit à la dynamique générale observée dans les sociétés installées au départ dans les écosystèmes forestiers - illustre parfaitement ce dernier point.

Son histoire prend naissance à partir du foyer tropical humide de l'Asie orientale où une agriculture se développe avec la domestication des ignames asiatiques et du taro (3). Les vagues de migration qui suivront toucheront la Nouvelle-Calédonie après un passage sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, ou les îles du Vanuatu (îles Banks, Torres, Shepherd, Anatom).

Quand l'homme arrive sur la Grande Terre, il connaît donc déjà une agriculture basée sur l'igname et le taro. Le pays qu'il découvre est très diversifié : les effets conjugués de la pluviométrie, de l'altitude et de la nature des sols déterminent des écosystèmes aussi divers que la mangrove de la côte ouest, les marais du sud, la forêt marécageuse à niaoulis du nord, différents types de forêts humides, avec le kaori, le tamanou, les hêtres... sur la côte est ou dans la chaîne centrale, la forêt à gaïacs, ou les maquis du sud (roches ultrabasiques) ou du nord.

Arrivé aux alentours de 3.000 av. J.-C. sur la Grande Terre, l'homme s'installerait sur les plaines alluvionnaires fertiles, puis avec l'accroissement de la pression démographique défricherait petit à petit la forêt de basse et moyenne altitude.

Nous sommes alors en présence d'une agriculture forestière, manuelle, itinérante sur brûlis, où le groupe domestique possède et exploite, en indivis, un parcours de culture (à cycle long culture-friche) qu'il abandonnera quand la fertilité du sol sera épuisée. Le chef de clan et/ou le "maître de la terre" gère cet espace en attribuant l'usufruit aux différentes familles du lignage et même parfois à de nouveaux venus. La séquence de travail est classique de ce type d'agriculture : le défrichage ou l'abat-tis se fait par brûlage (l'herminette de pierre n'a pas de rôle agricole), le travail du sol à l'aide du pieu en bois, le terrassement ou l'édification des billons (4) à l'aide d'une pelle en bois dur maniée par deux personnes,

(1) Gérard GRELLET, *Structures et stratégies du développement économique*, Paris, PUF.

(2) François PARTANT, *op. cit.*

(3) André-Georges HAUDRICOURT, *La technologie, science humaine*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1987, 344 p.

(4) Jacques BARRAU, 1956.

l'émottement se fait au gourdin, le ratissage avec les doigts, enfin le brassage de l'endroit à planter avec un petit pieu. Mis à part les travaux d'aménagement des jardins qui se font par entraide familiale mutuelle, l'essentiel du travail productif est fourni par la famille nucléaire élargie avec une division du travail entre l'homme et la femme.

Il faudra attendre quelques siècles, semble-t-il (1), pour que les techniques hydrauliques s'étendent sur la Grande Terre. Dans quelles conditions ces techniques se diffusent-elles alors en Nouvelle-Calédonie et y seront-elles ultérieurement l'objet d'innovations locales (lits de culture avec canaux de drainage pour l'igname - systèmes de terrasses irriguées pour le taro permettant l'extension sur les reliefs)?

Le passage de l'agriculture forestière à l'agriculture hydraulique s'effectue en général à l'occasion d'une crise agraire grave, quand la densité de population atteint un niveau tel que la productivité du travail permise par l'ancien système ne permet plus de nourrir l'ensemble de la population (2). Tant que la forêt exploitable n'est pas entièrement colonisée, le système se régule par l'avancée du "front pionnier", c'est-à-dire par le départ et l'installation progressive dans de nouveaux terroirs d'une partie du groupe initial. Ce nouveau groupe peut ou non s'autonomiser autour de celui qui deviendrait alors l'ancêtre défricheur dans un système lignager. Quand tous les terroirs sont occupés, la reproductibilité du système est menacée. La crise qui se traduit souvent par des situations de disette, de famine et de conflits multiples, ne peut se régler que par une révolution du système agraire incluant de nouvelles techniques de production, de nouvelles productions peut-être, et de nouveaux rapports sociaux.

L'agriculture kanak a-t-elle connu une telle révolution agricole au début de notre ère?

A priori, le faible niveau de peuplement du territoire (on évalue la population kanak avant l'arrivée de l'homme blanc dans une fourchette comprise entre 60.000 et 80.000 habitants) ne permet pas de penser qu'une croissance démographique trop forte ait amené le système agraire kanak originel en crise. Certains éléments cependant plaident en sens contraire. D'une part, le pourcentage de terres agricoles est très faible dans l'archipel : l'ORSTOM évalue aujourd'hui à 500 km² les terres à bonne aptitude culturale, à 2.500 km² les terres à aptitudes pastorales, et à 5.000 km² les terres à aptitudes forestières. D'autre part, le climat tropical est ici fortement tempéré et comprend deux saisons sèches marquées qui limitent vraisemblablement la production de la matière végétale (biomasse) dans la forêt primaire et donc la fertilité des sols. L'on admet généralement que l'agriculture forestière en forêt équatoriale autorise au maximum des densités de 30 habitants au km². Si l'on estime que la forêt primaire calédonienne produit seulement le tiers de la biomasse de la forêt équatoriale de référence, on tombe sur une population limite de 80.000 habitants : $2.500 + 500 + 5.000 \text{ km}^2 \times 30 \text{ habitants/km}^2 \times 0,33 \text{ (biomasse)}$. Et encore a-t-on fait l'hypothèse que la totalité des terres dites "à aptitudes forestières" se prête à une agriculture forestière.

(1) Dominique BOURRET, in : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, ORSTOM, 1981 (planche 17).

(2) La population a pu croître naturellement ou par l'arrivée de nouveaux migrants.

Enfin, la végétation de Nouvelle-Calédonie témoigne directement de l'action de l'homme et de ses pratiques culturelles : ainsi la savane à niaoulis (5.500 km²) constitue-t-elle un faciès de dégradation des forêts très significatif, dont la présence est signalée par les premiers Européens abordant le territoire. Le niaouli en effet, plante au départ de zones marécageuses, ne doit son extension généralisée qu'à la remarquable résistance au feu que lui procure son écorce. A l'exception des forêts d'altitude, la forêt accessible à l'homme a été transformée en savane selon un mécanisme classique (augmentation de la pression de population sur les zones exploitables; raccourcissement du temps de friche qui limite la reproduction de la biomasse d'origine; abaissement de la quantité de matières organiques déposées sur le sol pendant la recue et de la quantité de cendres, c'est-à-dire d'éléments minéraux disponibles après le défrichage et le brûlis; baisse donc de la fertilité du sol et du rendement des cultures, ce qui oblige alors à cultiver une surface plus grande, à raccourcir encore la durée du temps de friche, etc...). On passe ainsi de la forêt dense à la forêt claire, à la savane arborée et enfin à la savane claire. Dans certains cas, une maîtrise du feu insuffisante ou devenue comme telle a pu accélérer le processus.

Dans quelle mesure les connaissances hydrauliques et géotechniques ont-elles constitué une réponse à une crise qui aurait secoué l'agriculture kanak au début de notre ère? Crise d'autant plus lourde de conséquences qu'en pays tropical la destruction de la forêt et la crise de reproduction de la fertilité s'accompagnent de phénomènes d'érosion et de lessivages intenses.

Il est sûr qu'une agriculture hydraulique intensive a effectivement existé. Elle permet d'améliorer la fertilité des terrains cultivés grâce au dépôt des alluvions amenées par les eaux détournées vers les tarodières. Elle permet aussi d'étendre les possibilités de culture de l'igname en zones plus humides grâce au drainage réalisé autour des billons. Elle permet enfin de partir effectivement à l'assaut des surfaces de pente en moyenne altitude grâce aux aménagements des coteaux en terrasses pour le taro ou en billons rectilignes dans le sens de la pente pour l'igname. Les billons en croissants perpendiculaires à la pente n'apparaîtront que plus tardivement, traduisant une certaine individualisation du travail.

Notons que ces aménagements - qui représentent des investissements importants en travail - n'ont pas été réalisés dans le cadre d'un état centralisé mais dans le cadre de chaque communauté lignagère qui se mobilise collectivement à cet effet en faisant jouer une solidarité interfamiliale.

Cette nouvelle technique a pu contribuer à fixer davantage les populations locales au sein de leur terroir : le défrichage et la remise en état des anciens aménagements ne constituant pas un effort aussi important que lors de leur création, ceux-ci sont périodiquement réutilisés après les années de friche nécessaires pour la reproduction de la fertilité (3 ans pour le taro irrigué; davantage pour l'igname - 20 à 25 ans ? - qui est de ce fait une culture moins étendue). Chaque groupe domestique utilise ainsi plusieurs parcours de culture.

L'igname rythme alors le calendrier agricole qu'organise "le maître des ignames" : préparation du terrain sur l'ancien billon et plantation de juillet à décembre, récolte de février (pour les prémices) à juin-juillet.

Sa relative rareté, liée peut-être à l'aspect saisonnier de la production, en fait la plante cérémonielle type à qui l'on affecte les meilleurs sols et que l'on échange lors des étapes importantes de la vie sociale.

Le taro est peut-être davantage la plante alimentaire de base. Il est cultivé en sec (sur les diguettes, les talus ou sur les billons d'ignames) mais il n'a pas alors de place dans les cérémonies ou en irrigué (dans les terrasses de coteaux, en bord de cours d'eau ou dans les bas-fonds humides). Le cycle de production varie de 7 à 12 mois mais la plantation et la récolte peuvent s'effectuer toute l'année : disponible à tout moment, le taro peut permettre ainsi de passer les périodes de disette.

L'économie kanak précoloniale est, en conclusion, une économie domestique à faible division du travail, basée sur une agriculture manuelle (1) hydraulique et savante (qui impose pour l'igname la nécessité agronomique de disposer d'un sol meuble, profond et bien drainé - ce qui, sauf exceptions comme aux îles Loyauté, ne se trouve pas naturellement). La faible durée de conservation des tubercules et l'absence d'animaux domestiques (2) ne permet pas l'existence d'un processus d'accumulation de capital - sous quelque forme que ce soit. L'acquisition du prestige social est liée ainsi davantage à la quantité de biens que l'on introduit dans le circuit d'échanges qu'à la quantité de biens possédés. Le système demeure globalement fragile, du fait d'un équilibre très tendu entre emplois et ressources.

3. L'agriculture vivrière kanak post-coloniale

L'agriculture kanak que nous pouvons observer aujourd'hui est le produit historique d'une évolution encore méconnue.

La colonisation a brutalement bouleversé un équilibre déjà précaire (les vieux parlent de période de disette qu'on passait par exemple avec la cueillette de tubercules de magnagna ou des bulbes de l'igname sauvage. Les spoliations foncières, la destruction des infrastructures hydrauliques sous le pied du bétail et enfin le cantonnement, perturbent alors gravement les relations sociales (déracinement des uns - accueil forcé pour les autres), les techniques de production (réduction brutale de la surface utilisable - perte de nombreux parcours de culture et notamment de nombreuses taro-dières aménagées, seules formes correctes d'une certaine accumulation de capital). La durée de la période de friche diminue, probablement en liaison avec l'accroissement brutal des densités de population sur les terres de réserve. L'introduction de nouvelles cultures vivrières, légumières ou fruitières, constitue une première réponse aux baisses de rendement que provoque cette crise de fertilité. Le manioc dans le jardin et le taro dit "des Hébrides" sur les berges s'imposent petit à petit par leur rendement élevé, les économies en travail qu'ils permettent et leur disponibilité en période de soudure. L'introduction du café dans la quasi-totalité des tribus ou du coprah dans les tribus de bord de mer, comme cultures de

(1) Certains préfèrent parler d'horticulture ou de jardins vivriers.

(2) Contrairement aux autres îles du Pacifique, le porc n'arrivera qu'après la colonisation.

rente, la possibilité croissante d'engager sa force de travail chez le colon voisin, aux travaux publics ou à la mine, accélèrent ces bouleversements.

L'entrée des Kanak dans des relations commandées par des rapports de type marchand capitaliste (l'impôt de capitation fait son apparition en 1895) amène à une certaine dévalorisation du travail agricole kanak dont ont conscience, encore aujourd'hui, les vieux Kanak interrogés. "Aujourd'hui, si on a de l'argent, on dépense plus vite" pour les produits de base (huile, sucre, sel, savon, pétrole, étoffe...), ou comme disent les responsables politiques, "avec la concurrence, on tue la force de travail des Kanak...".

Et, de fait, la même quantité de produits vivriers qu'il y a un siècle, portée sur le marché (c'est-à-dire une quantité de travail agricole pratiquement équivalente dans un secteur où la productivité du travail n'a guère varié), permet d'acheter une quantité de biens de consommation courante multipliée par 15 et une quantité d'outils multipliée par 3 à 4 (c'est-à-dire une quantité de travail industriel beaucoup plus faible qu'il y a un siècle, puisque dans ces secteurs la productivité du travail a peut-être été multipliée par 100!). Le rapport est encore plus défavorable pour les deux cultures de rente (café - coprah): une quantité égale de café ou bien de coprah ne permet guère d'acheter aujourd'hui qu'une quantité juste équivalente de biens de consommation et à peine le tiers des outils manuels que l'on achetait il y a un siècle.

Evolution des prix (en Francs courants)

Cours mondial 1986		1890	1989	Coefficient multiplicateur
	<u>Outils</u>			
	barre à mine	15 F	5 200 F	347
	hache	5 F	1 700 F	340
	binette	3,75 F	1 525 F	407
	râteau	3 F	1 210 F	403
	petite hache	4,75 F	1 680 F	354
	<u>Produits agricoles</u>			
147 F	café	2 - 2,50 F	250-300 F	122
20 F	coprah	0,20 F	30 F	150
	patate	0,05-0,10 F	120 F	2400-1200
20 F	manioc	0,02 F	50 F	2 500
60 F	haricot sec	0,30 F	300 F	1 000
	maïs	0,15 F	37 F	247
	porc (sur pied)	0,60 F	200 F	333
	<u>Salaire agricole mensuel</u>	30 F	68 000 F	2 250

Tout se passe comme si certains produits dépendaient largement de l'évolution générale des prix mondiaux (café, coprah et, à degré moindre, maïs et viande de porc) - même si le contexte de la Nouvelle-Calédonie, partie du territoire français et rattachée de ce fait à l'Europe, permet

des prix supérieurs au prix mondial - pendant que d'autres produits (manioc, patate) semblaient découplés du prix moyen de la calorie alimentaire au niveau mondial et bénéficiaient d'un prix intérieur beaucoup plus favorable au producteur. Ces évolutions expliquent peut-être en partie la baisse chronique sur le Territoire des productions de café et de coprah.

La productivité du travail dans cette agriculture manuelle, c'est-à-dire la quantité de biens, de richesses produites en une heure de travail, ne permet pas de concurrencer valablement les autres secteurs mécanisés (mine ou agriculture mécanisée à l'européenne). L'apparition au début du siècle de nouveaux outils manuels en fer ou en acier, toujours en service aujourd'hui (hache, sabre d'abattis pour le défrichage, barre à mine à la place du pieu, ou pioche, bêche, houe, pelle pour le retournement du sol, ou encore râteau pour l'émiettement ou binette pour le désherbage) n'ont pas permis en fait un gain réel de productivité. Il s'agit en effet d'outils simples, polyvalents et donc moins efficaces.

Le gain de productivité tiré de l'introduction de nouvelles cultures (manioc, taro "des Hébrides") ne compense pas l'abandon général des cultures irriguées (tarodières). On comprend ainsi le relatif désintérêt des jeunes pour cette agriculture. "On ne fera pas prendre aux jeunes la barre à mine, c'est terminé!"

La quasi-totalité des unités de production cultivent l'igname qui échappe en grande partie au circuit marchand mais alimente par contre le circuit des échanges non monétaires de "la coutume".

Après une période de friche (1) de 2 à 3 ans, l'igname, toujours utilisée en tête de rotation, est plantée de préférence dans les parcelles sèches des bas de versant.

Les différentes opérations culturales sont les suivantes :

- en septembre - débroussaage de la parcelle au sabre d'abattis
- brûlis
- en octobre-novembre - "labour" à la pioche ou à la barre à mine sur une profondeur d'environ 15 cm
- formation ou non d'un billon
- trouaison à la barre à mine à 80 cm de profondeur à l'emplacement des ignames
- utilisation de la pelle et ameublisement à la main
- plantation des tubercules entiers ou fractionnés, préalablement stockés à proximité
- pose des tuteurs (longues perches de gâfac ou rameaux buissonnants)

(1) La période de friche permet en principe de reconstituer la fertilité d'un sol. Si la durée devient trop courte, le recours à des apports fertilisants externes au système (d'origine organique : compost, fumier, ou d'origine chimique : engrais) s'impose, obligeant à des dépenses de trésorerie parfois très difficiles.

- en décembre-janvier
- jusqu'à la récolte
- à partir d'avril jusqu'en juin-juillet
- tuteurage des jeunes pousses au fur et à mesure de leur apparition
- sarclage à la main (parfois à la pelle)
- récolte et stockage.

De nombreuses variantes sont introduites en fonction des situations locales, dont il serait intéressant de faire un recensement systématique. Dans tous les cas, cette culture pèse lourdement sur le calendrier agricole: ainsi, l'intensification du travail marque les périodes qui vont du débroussaie de la parcelle d'igname jusqu'à la plantation et au tuteurage (août à novembre).

En général l'igname sera suivie par le manioc. Celui-ci est planté rapidement à partir de boutures de 20-25 cm prélevées sur les tiges de manioc de deux ans. Plusieurs sarclages sont nécessaires avant que le manioc ne couvre le sol de ses feuilles. Une fois formé, le tubercule peut rester en terre. Le manioc constitue ainsi une plante de soudure idéale, que l'on peut récolter au fur et à mesure des besoins (vivriers ou monétaires).

Le taro, le plus souvent de type Xanthosome, ou taro montagne, est cultivé derrière l'igname mais plus souvent dans des emplacements spécifiques comme une culture semi-permanente: on replante les têtes des tubercules au fur et à mesure de leur récolte. Le cycle de production est alors de 2 à 3 ans de culture de taro pour 2 à 3 ans de friches.

Ça et là, des pieds de bananiers accompagnent igname, puis manioc ou taro. Enfin, la patate douce, associée au taro, est parfois utilisée pour couvrir le terrain et le protéger.

Manioc, taro et banane constituent, avec les fruits de saison, l'essentiel de part commercialisée dans cette agriculture (1/4 de la production environ - 1/3 pour les bananes).

Il est difficile, en l'absence d'observations et d'enregistrements plus systématiques, compte tenu de la variabilité des situations socio-économiques des producteurs (existence ou non d'un emploi salarié à l'extérieur par exemple), de se représenter l'unité de production médiane.

Dans la plupart des cas, il s'agit de parcelles situées à l'intérieur de la réserve dont l'accès est garanti par l'appartenance à la famille ou au clan réputé propriétaire (ou à qui il a été laissé un droit de jouissance). Chaque année de nouvelles parcelles sont cultivées, tandis que d'autres sont abandonnées. En cas de litige, un conseil des sages peut donner un avis sur la situation, tandis que le conseil des clans ou le conseil des anciens peut, suivant les endroits, intervenir de manière plus directive.

Il serait intéressant de vérifier si la tenure des terres en indivis ne constitue pas un frein aux investissements (assainissement du terrain, installation d'irrigation) et de même un élément de blocage essentiel à l'association agriculture-élevage.

4. Projets de développement et réponses kanak

La notion de développement est une idée neuve en Nouvelle-Calédonie. Elle constitue une des réponses de l'état colonial face à la montée du nationalisme kanak. Le discours officiel change à partir de Paul Dijoud qui initie une réforme foncière, développe une politique de promotion mélanésienne et prévoit une programmation pluriannuelle de développement pour l'île. Cette politique sera reprise et accentuée par Georges Lemoine avec la création de l'Office Foncier et de l'Office de développement. Elle connaîtra avec Edgard Pisani - après les événements de 84-85 et la création des régions - une forme nouvelle dans la mesure où le pilotage des opérations de développement local est alors assuré par des élus kanak dans les trois régions où le FLNKS est majoritaire.

Les différentes opérations de développement ou d'investissement menées ces dernières années amènent des réponses très diverses de la part des populations kanak concernées.

- Un refus est en général signifié dès lors que l'opération menée de l'extérieur par l'administration ou des investisseurs privés cherche à s'imposer et apparaît menaçante pour l'équilibre local. Le blocage est parfois différé (opération de reboisement à Kunié, île des Pins), il est toujours total (destruction des implantations touristiques d'une chaîne internationale aux Iles Loyauté).

- L'indifférence ou la prudence de la communauté traduit souvent le caractère extérieur de l'opération projetée. Certains individus participent librement à l'opération (opérations de reboisement de Tango, plateau forestier du nord de la Grande Terre), mais restent soumis à certaines nécessités sociales en matière de redistribution qui empêchent toute accumulation ou consommation de prestige.

L'opération "café soleil", d'abord accueillie avec prudence, voire réticence, connaît aujourd'hui un développement que ne permettait pas de prévoir le bilan des premières années. Plus de 1.000 planteurs se sont portés volontaires, principalement sur la côte est, et le taux d'abandon des caféries est descendu ces dernières années de façon significative. Le coût de l'opération très important (1911 millions de F.CFP engagés depuis 1980) correspond à l'injection financière la plus massive jamais réalisée dans le milieu rural kanak (1). Elle constitue un terrain privilégié d'observa-

(1) Ramené à la surface effectivement plantée et exploitée, le coût total de l'opération café semble très élevé: 4.900.000 F.CFP à l'hectare en moyenne sur la période 1978-1988. Le rendement effectif observé en moyenne dans une plantation en pleine production est de 800 kg/ha. Ce rendement est obtenu la 4e année après la plantation et est attendu dans quatre cycles de quatre ans entrecoupés de trois recépages (années sans production). Cela fait un rendement moyen de 580 kg/ha sur une période de 22 ans. Soit une production totale de 13 tonnes à 284 F/kg: 3.700.000 F.CFP correspondant à des consommations intermédiaires (engrais, produits de traitement) de 800.000 F.CFP et ainsi à une valeur ajoutée brute sur l'ensemble de la période de 22 ans de 2.900.000 F.CFP. Une fois payé l'investissement initial, la valeur ajoutée nette devient négative - 2.000.000 F.CFP/ha. Même avec le rendement espéré initialement par les responsables de l'opération (1 tonne/ha/an sur l'ensemble de la période), la valeur ajoutée nette reste faible:

tion des transformations actuelles d'une agriculture kanak à mi-chemin entre économie marchande et économie vivrière. Peut-être des évolutions dans le mode d'appropriation foncière et dans le processus d'accumulation, d'épargne ou de réinvestissement sont-elles à l'oeuvre d'ores et déjà. Il n'est pas indifférent enfin que cette opération se situe dans une filière entièrement maîtrisée en Nouvelle-Calédonie (production, séchage, torréfaction, ensachage, commercialisation...) et dans le cadre d'une garantie de prix permise par les accords de la CEE!

- Les hésitations (1) se retrouvent aussi dans le secteur de l'élevage quand il s'agit de démarrer la mise en valeur des propriétés acquises dans le cadre de la réforme foncière. La situation cette fois est inversée, puisque la dynamique est initiée par les Kanak à l'occasion des revendications foncières et des accords ou alliances qu'elles nécessitent. Nous sommes ici aussi à mi-chemin entre économie marchande et économie vivrière. Mais il s'agit d'une dynamique collective - et non plus individuelle comme dans le cas du café - qui se situe dans le prolongement du processus de revendication. L'important est bien, dans un premier temps, le retour des terres au sein de la collectivité kanak concernée. Dans une période encore incertaine où l'attribution est en cours - c'est-à-dire où elle peut être bloquée de manière unilatérale par l'administration (et l'ADRAF (2) ne s'en est pas privée) - il convient de maintenir le rapport de forces acquis lors de la phase initiale de revendication et d'occuper la totalité du terrain. Et seul un troupeau - quel qu'en soit le nombre -, mobile par essence, permet d'affirmer sa présence aux quatre coins de la propriété.

La création de groupements d'élevage (71 en 1985) arrive alors naturellement, permettant, dans une situation d'incertitude technique, économique et financière, le repli au sein d'un collectif protecteur. Si ce dernier permet le lancement effectif d'une opération de mise en valeur - ici l'élevage - avec ce que cela suppose d'engagement en terme financier par rapport à la banque et d'investissements en travail, en capital et de temps pour la formation, il prépare parfois des difficultés à venir. La

548.000 F.CFP, ce qui ne suffirait pas à payer la main-d'oeuvre salariée (3.600.000 F.CFP sur la période) et encore moins à rémunérer la main-d'oeuvre familiale, s'il s'agissait pour les producteurs de tout payer. Un calcul d'actualisation accentuerait le décalage entre recettes et dépenses dans la mesure où l'essentiel des dépenses se situent au début du cycle de 22 ans, alors que les recettes n'arrivent qu'au bout de 4 ans et sont ensuite réparties régulièrement dans le temps.

Nous sommes ici dans une situation où l'intérêt particulier de chaque producteur semble assuré, compte tenu du niveau de prise en charge de l'opération par la puissance publique. L'engouement récent des producteurs de la côte est l'illustre assez bien. L'intérêt général cependant ne s'y retrouve pas sur un plan économique: l'opération permet globalement la création d'une quantité de richesses inférieure à l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement qu'elle consomme.

- (1) Il s'agit en fait davantage du croisement de deux rationalités: l'une vise à récupérer la terre pour des raisons culturelles et politiques, l'autre, de type économique, est mise en avant dans les discours pour des raisons d'efficacité et ne sert dans un premier temps qu'à appuyer le premier objectif.
- (2) L'Agence pour le Développement Rural et l'Aménagement Foncier a succédé, en 1986, à l'ancien Office Foncier.

confusion fréquente entre propriété du sol et développement économique - largement entretenue par l'administration française - amène parfois à la création de groupements - théoriquement outils de développement - qui constituent en fait une association des ayants droit fonciers. Si la sécurité dans l'accès au foncier n'est pas reconnue sans ambiguïté au profit des personnes impliquées physiquement dans la mise en valeur, le groupement risque souvent de traverser une période dangereuse de conflits, de retraits et rencontre en définitive un problème majeur d'absentéisme. Nous disposons là d'un terrain privilégié d'observation des transformations actuelles de l'agriculture kanak.

Les groupements d'élevage se trouvent ainsi à la jointure de deux systèmes de référents (don - contredon et circulation des produits ou accumulation), de nouveaux types de rapports sociaux (liens de parenté ou rapports propriétaires-locataires ou même rapports salariaux), de nouveaux enjeux (prestige social ou richesse économique).

La filière viande est également complète sur le territoire (production, abattage, commercialisation) et donne même lieu à une première transformation (conserverie). Le prix de la viande est fixé administrativement par le territoire. Les revenus obtenus par travailleur sont cependant très faibles, contrairement au café, vu d'une part la faible productivité du système et d'autre part les difficultés de commercialisation longtemps rencontrées par les groupements kanak.

- La mobilisation sur l'économie constitue enfin le dernier type de réponse des Kanak, largement liée au contexte de la revendication politique d'indépendance. Ainsi, le mot d'ordre d'autosuffisance, avant d'être un objectif économique, constitua un élément du dispositif de sécurité prévu à l'occasion de la lutte de 84-85.

La conquête des régions en 1985 par le FLNKS a permis, de ce point de vue, de donner une accélération à un mouvement déjà commencé à l'époque de l'Office Foncier et de l'Office de Développement (ODIL). Les hypothèses de base sont de deux ordres. D'une part, l'indépendance ne peut être effective que dans un pays qui maîtrise son économie et assure son indépendance alimentaire. D'autre part, le colonialisme basé sur une économie de comptoir et largement tributaire de transferts de l'Etat français bloque fondamentalement tout développement de l'archipel. Il faut donc aussi l'attaquer sur le plan économique. Marginalisée, la société kanak a conservé certains caractères spécifiques de son organisation sociale et économique. Elle reste cependant globalement dominée et ne maîtrise plus les conditions de sa propre reproduction.

La question est de savoir si l'action régionale va dans le sens d'un desserrement de la pression idéologique, sociale ou économique exercée sur le peuple kanak, et susceptible de mener peut-être à terme à la création de Kanaky, ou dans le sens d'une dilution de l'identité du peuple kanak dans une intégration au monde occidental avec folklorisation de sa culture.

En politique, l'utilisation des institutions ne trouve véritablement son sens que si elle est appuyée par une forte mobilisation populaire: "Un pied dedans, un pied dehors...". La présentation de la relance forestière sur Ponérihouen illustre de façon presque exemplaire ce que peut être cette articulation.

Une relance forestière

Ponérihouen sur la côte est fait partie de ce qu'on appelle les points chauds du Territoire. Les Kanak - qui représentaient en 1983 87% des 1.932 habitants de la commune - s'affrontent en effet périodiquement aux derniers colons encore en place sur la côte est, et dont certains n'hésitent pas à brandir le fusil et à tirer... La mobilisation politique pour l'indépendance est donc considérable et a permis ici l'émergence de nombreux cadres du FLNKS. Il ne faudrait cependant pas croire que cette mobilisation se soit limitée aux aspects purement politiques de la lutte pour l'indépendance (boycott actif ou passif des scrutins récusés par le FLNKS, occupations de terres, barrages sur les routes, blocage des milices wallisiennes amenées par les colons...). Présents sur le terrain de la mobilisation politique, les habitants de Ponérihouen sont aussi présents sur le terrain de la mobilisation économique. Contrairement aux affirmations colonialistes, non seulement les deux termes politique et économique ne s'excluent pas mais l'on peut même affirmer qu'ils se renforcent.

Un entrepreneur forestier peu scrupuleux

Dans cette commune, comme partout ailleurs sur le Territoire, l'exploitation forestière des massifs de la Chaîne était réalisée exclusivement par des entrepreneurs privés européens. Le plus souvent, peu scrupuleux de respecter leurs engagements vis-à-vis des populations kanak avoisinantes (conditions d'accès aux massifs, pollutions) ou même vis-à-vis de leurs salariés, ils étaient fréquemment à l'origine de conflits durs. Le lever de rideau du grand mouvement de 1984-85 a été effectué le 16 novembre 1984 lors de l'occupation du massif de l'Aoupinie qu'exploitait alors M. Devillers. Le contentieux était en effet sérieux, puisque les salariés n'avaient pas été payés depuis plusieurs mois! Des investissements en matériel extravagants - pourtant financés sans problème par une SICNC (Société Immobilière de Crédit de Nouvelle-Calédonie) plus réticente habituellement face aux projets kanak -, une gestion quasi inexistante avaient amené la société à un état de faillite qui ne sera pourtant jamais officiellement déclaré.

Mobilisation locale

C'est tout naturellement donc, qu'après la conquête des régions, lors des élections de septembre 1985, et à la suite des mots d'ordre du FLNKS pour la conquête de l'économique, le comité de lutte de Ponérihouen reprend le dossier. Une commission spécifique est créée, qui se préoccupe dans un premier temps du problème des salaires impayés; mais elle en vient vite à étudier la possibilité de faire repartir cette scierie. De nombreuses réunions ont lieu ainsi à l'initiative du comité de lutte pour démêler les droits fonciers sur les périmètres forestiers envisagés, les droits des anciens salariés et le projet économique de relance forestière sur la commune.

Pendant ce temps, l'administration française, soumise aux demandes expresses du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République, branche locale du RPR), étudie aussi le dossier. Consciente de la détermination forte de la population kanak, elle envisage de lui abandonner l'exploitation forestière (abattage, débardage...) si cela permet de maintenir sur la scierie M. Devillers qui continuerait ainsi à récupérer l'essentiel de la valeur ajoutée.

Rôle de la Région Nord

C'est dans ce contexte difficile que les services de la Région Nord vont être sollicités à propos de ce projet de relance forestière. Si, intuitivement, la population locale refuse toute solution avec l'ancien entrepreneur, déclaré "persona non grata", elle sait qu'il sera difficile d'aboutir de façon autonome du fait des blocages prévisibles de l'administration, du refus de M. Devillers de vendre son matériel, du rôle de la SICNC et enfin du montant considérable des investissements à entreprendre. Et pourtant il faut aboutir. Et vite! En tout cas, il faut avancer suffisamment le dossier pour écarter définitivement le retour de Devillers et bénéficier du soutien de la Région dont la fin est déjà prévisible.

Recherche de partenaires extérieurs

Pour aboutir, il faut réaliser une étude technique, économique et financière de faisabilité. L'étude technique comprend un inventaire du massif forestier (richesse quantitative et qualitative), une approche des infrastructures d'accès nécessaires (routes, ouvrages d'art...) et enfin les propositions techniques au sens strict. Les deux premiers points peuvent être réalisés par la CIDER Est (Circonscription de Développement de l'Economie Rurale) qui, localement, joue la carte régionale. Mais l'étude technico-économique - compte tenu de l'urgence - ne peut être effectuée que par une équipe extérieure au Territoire. Enfin, le montage financier ne peut, à priori - pour les raisons politiques déjà évoquées -, être bouclé avec une banque locale. Il convient donc là encore de trouver un (ou plusieurs) partenaire financier de l'extérieur.

Une nouvelle approche technique

Une mission en Europe de la Région Nord permettra de faire rebondir le projet. La "Bourse pyrénéenne des travaux forestiers", association composée de professionnels de la forêt, envoie rapidement deux représentants à Ponérihoun. Des propositions techniques sont faites qui sont discutées à maintes reprises avec les intéressés. De nombreuses innovations techniques sont proposées (choix du matériel: tracteur articulé à la place du bull classique, permettant une meilleure souplesse de manipulation des grumes et ne nécessitant pas l'ouverture de voies d'accès trop larges; scie mobile permettant d'assurer le sciage sur le lieu même d'abattage pour réduire ainsi le volume de bois à transporter). Des points fondamentaux sont mis en avant (prise en compte du reboisement, nécessité d'un stockage suffisant et à terme d'un séchoir collectif...). Tous ces éléments sont autant de réponses aux préoccupations exprimées par les intéressés lors des différentes réunions. Ils illustreront peut-être une approche kanak de l'exploitation de la forêt, approche plus soucieuse du patrimoine naturel (politique à long terme de gestion des ressources) et des hommes (nécessité de choisir techniques et matériels adaptés, rapidement maîtrisables, nécessité d'un plan de formation conséquent). Il n'est plus alors question de reprendre le matériel Devillers et du coup l'investissement nécessaire descend à un niveau plus raisonnable (24 millions de F.CFP).

De nouvelles sources de financement

Parallèlement, le SIDI (Société d'Investissement pour le Développement International, banque de développement créée par différentes organisations

caritatives françaises soucieuses de favoriser l'émergence de projets économiques réalisés par les populations les plus démunies dans les pays du Sud) décide d'intervenir sous forme de prise de participation dans le capital social de la société créée. La dynamique sociale des habitants de Ponérihouen s'était, il est vrai, concrétisée par la constitution d'une société anonyme à responsabilité limitée, la SARL Kere Wani, et par la collecte d'une somme de 2,5 millions de F.CFP auprès de tous les habitants des tribus de la commune pour assurer l'autofinancement.

Ce projet, qui devrait permettre de créer dans un premier temps une vingtaine d'emplois, concerne, au-delà des ayants-droit fonciers et des salariés embauchés, l'ensemble des habitants de la commune qui participent donc à la constitution du capital social de la société.

Par la suite, une deuxième société, hollandaise cette fois, la SCOD (Société coopérative oecuménique de développement) sera sollicitée et permettra, par l'octroi d'un prêt complémentaire de celui de la Région, de boucler le plan de financement.

Un plan de formation

Sans attendre la mise en route effective de la société Kere Wani, plusieurs stages de formation sont assurés en France et en Calédonie au profit des débardeurs, des scieurs, de l'affûteur et du gérant coordonateur. La formation considérée comme un investissement fondamental est prise en charge sur le budget régional.

Premier bilan

La dégradation du climat politique général (1986-1988), a pu, un temps, amener à différer le lancement de l'opération. La volonté des responsables locaux et l'appui technique de la SIDI a permis cependant qu'aujourd'hui tout soit en place et que la scierie puisse démarrer pour juillet 1989.

La démarche ici décrite illustre l'articulation entre la mobilisation nécessaire à la base - animée par le comité de lutte local - et des institutions contrôlées par le peuple kanak au travers des élus indépendantistes (collectivités locales, Région et commune). La Région a su ainsi prouver sa capacité à prendre en compte les préoccupations concrètes exprimées sur le terrain et s'imposer comme un appui décisif aux initiatives locales sans pour autant se substituer aux nouveaux acteurs économiques. Nous sommes ici dans un cas de figure quasi idéal où une réelle et importante mobilisation pour le développement trouve son prolongement naturel auprès des responsables politiques en charge des problèmes de la Région. Ces derniers permettront de mobiliser des structures déjà existantes en Calédonie ou d'aller chercher les nécessaires partenaires extérieurs, techniques ou financiers, en France mais aussi en Hollande, en Australie ou à Fiji. Se définit ainsi en filigrane ce que pourrait être la politique de développement de Kanaky : mise en valeur du potentiel et des richesses naturelles du pays, maîtrise kanak de l'économie au bénéfice de l'ensemble de la population, ce qui suppose un investissement considérable en formation, l'ouverture à des formes de partenariat multiples avec l'extérieur.

Les projets de développement kanak ne sauraient être pensés sans une prise en compte des contraintes locales et régionales qui pèsent sur leurs conditions de mise en oeuvre. Nous examinerons cette question cruciale à travers l'exemple contemporain des disparités entre les économies rurales mélanésiennes et européennes dans la région de Thio.

5. L'agriculture vivrière kanak et l'élevage extensif européen :

le développement inégal

Une enquête récente menée à Thio (1) a permis de réaliser le tableau suivant, qui constitue une tentative de modélisation des systèmes de production rencontrés.

	Agriculture vivrière (sans café)	Elevage extensif européen	Agriculture vivrière + irrigation	Elevage extensif GIE
Surface (ha par unité de production)	0,7	500	0,9	400
Capital d'exploitation (F CFP par unité de prod.)	15 000	20 000 000	20 000	5 000 000
Unité de Travail Agricole (UTA par unité de prod.)	1,5	1	2	10
Surface (ha par UTA)	0,45	500	0,45	40
Capital d'exploitation (F CFP par UTA)	10 000	20 000 000	10 000	500 000
Produit brut (F CFP/UTA)	235 000	4 300 000	935 000	0
Valeur ajoutée*(FCFP/ha)	510 000	17 000	1 000 000	0***
Productivité du travail (F CFP /UTA)	220 000	2 000 000	500 000	0
Revenu net (SMIG par UTA)	0,3 SMIG	2 SMIG	0,625 SMIG	0
Revenu monétaire** (F CFP par UTA)	45 000	3 000 000	375 000	0
Taux de profit	NC	7 %	NC	NC

* chiffre calculé à partir d'un Total surface ne comprenant pas les parcours.

** évaluation trésorerie (les provisions pour amortissement sont donc incluses).

*** certains projets à l'étude permettraient d'obtenir - s'ils atteignaient leurs objectifs - des valeurs ajoutées de 5 000 à 10 000 F/ha. Ce qui ne répond pas au problème posé.

◊ 100 F.CFP (Franc Pacifique) = 5,5 FF (Franc Français)

Les chiffres sont éloquentes. Si l'on a en mémoire, pour reprendre l'exemple de Thio,

- 1 - que Thio compte suivant les évaluations entre 100 et 300 chômeurs, la plupart étant des jeunes;
- 2 - que le secteur nickel, même dans une situation favorable, ne créera que peu d'emplois dans les années à venir;

(1) José TISSIER, Les bases du développement économique dans la commune de Thio, IRAM, 1989.

- 3 - qu'un développement économique équilibré de Thio se construira à partir du développement des secteurs agriculture-élevage ou pêche;
- 4 - qu'en ce qui concerne les activités agricoles, la surface cultivable rapportée à la population est le premier facteur limitant ou facteur rare;
- 5 - que l'intérêt général de la commune signifie la création d'un maximum de richesses dans les activités agriculture, élevage, pêche, activités susceptibles ensuite de générer d'autres activités dans l'artisanat ou la petite industrie de transformation;
- 6 - que la création de richesses ne peut être effective si chaque producteur - qu'il soit dans une structure de production individuelle ou collective - n'y trouve pas aussi son propre intérêt;
- 7 - que l'intérêt économique de chaque producteur dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche peut se mesurer - grossièrement - à partir du niveau de salaire qu'il estime pouvoir atteindre dans une activité extérieure;
- 8 - que ce niveau de salaire estimé, très lié à Thio aux possibilités de l'activité minière, peut être nul pour certaines catégories de population peu mobiles (en majorité des "vieux" et des femmes) mais est très élevé pour d'autres qui aspirent à entrer à la SLN ou dans une administration (la majorité des jeunes).

Il s'agit donc de rechercher un système de production qui maximise la quantité de valeur ajoutée à l'hectare, tout en garantissant un revenu équivalent au SMIG (voire un peu plus à Thio du fait des salaires du nickel).

De ce point de vue, l'élevage bovin extensif que sous-utilise largement le facteur rare qu'est la terre ne permet pas de faire converger l'intérêt particulier du producteur et l'intérêt général (la valeur ajoutée à l'hectare est ici très faible).

L'agriculture vivrière semble par contre à même de créer à l'hectare une valeur ajoutée plus importante. Mais elle ne permet pas au producteur de dégager un revenu suffisant, du fait de la faible productivité du travail d'une agriculture manuelle. Un gain de productivité doit être recherché par des investissements (outillage - petite mécanisation - irrigation...) que, pour l'instant, les producteurs de ce secteur ne peuvent effectuer seuls. La rentabilité de ces nouveaux investissements imposant la mise à disposition d'une surface cultivable plus importante par travailleur (passer peut-être dans un premier temps de 0,3 ha à 3 ha...). La variante agriculture avec irrigation autorise à penser - dans les limites du marché calédonien bien sûr - que des systèmes agriculture sur petites surfaces permettraient de créer de nombreux emplois.

Tous les éléments du mécanisme de développement inégal sont en place en Nouvelle-Calédonie aujourd'hui. Une situation de départ inégale (allocation de terres, de capital, de formation...), des revenus différents (1 à 6 revenu effectif, 1 à 60 revenu monétaire de trésorerie), une accumulation de capital et un niveau d'investissement inégaux... constituent autant de handicaps au développement de l'agriculture kanak confrontée au même marché que l'agriculture européenne. Le mécanisme de développement inégal connu à l'échelle mondiale se trouve transposé au sein de la société de Nouvelle-Calédonie : la confrontation sur le même marché

libre - c'est-à-dire au même prix - des produits d'une agriculture manuelle et de ceux d'une agriculture mécanisée rappelle l'histoire du pot de terre contre le pot de fer. Tant que ces deux agricultures commercialisent des produits distincts (viande bovine d'un côté, café, coprah ou tubercules de l'autre), le choc n'est pas si grand. Encore que la montée de la consommation de riz ou de pain et la baisse de la surface en cultures vivrières, observées depuis des décennies, traduisent bien la recherche croissante de la calorie la moins chère que permet la monétarisation faible mais réelle du monde kanak.

A Nouméa, en avril 1989, la kilocalorie de riz est vendue de 17 à 29 F, la kilocalorie de taro de 136 à 345 F et la kilocalorie de patate 270 F, soit un rapport de prix d'environ 1 à 10, sensible donc au niveau du consommateur.

Ainsi, si on en a l'opportunité, vaut-il mieux passer 9 jours de travail temporaire au SMIG pour acheter 300 kgs de riz blanc, c'est-à-dire les besoins annuels d'une famille de 7 personnes, que de produire l'équivalent énergétique avec les tubercules (1 kg de céréales = 3 600 cal = 4 kgs de tubercules = 4 x 900 cal), c'est-à-dire 1200 kgs de tubercules, ce qui demande, compte tenu de la productivité du travail dans les cultures vivrières (3,6 T sur une UTA avec un rendement de 9 tonnes à l'hectare), 700 heures de travail, soit près de 10 fois plus de temps.

Toute politique de développement local qui ne serait pas relayée par une politique hardie au niveau territorial est vouée à l'échec.

Il s'agit donc de créer les conditions économiques pour que les activités agricoles et d'élevage produisent plus de richesses sur l'ensemble du Territoire. Il s'agit aussi de permettre à l'agriculture kanak de trouver toute sa place dans l'économie du Territoire, malgré les conditions inégales qui la caractérisent au départ. Cela signifie de mener une politique foncière, une politique de crédit et une politique de prix cohérentes.

Une politique foncière hardie implique de reconsidérer l'allocation de terres actuelle. La structure de production est celle qui incite un producteur à maximiser spontanément ses investissements à l'hectare. Ce qui n'est pas le cas ni dans les grandes propriétés privées, ni dans les groupements issus de la réforme foncière. Les conditions d'accès à la terre peuvent être effectivement diversifiées et adaptées à chaque cas (revoir notamment les dispositifs de location...). Des dispositifs anti-cumul doivent être imaginés pour les exploitants (cumul de surface...).

En 1987, la production bovine a reçu 32% des aides et 49% des prêts au secteur rural, tandis que les productions vivrières ont reçu 0% des aides et 0,007% des prêts.

Une politique de crédit bonifié et d'aide à l'investissement hardie implique de privilégier les producteurs qui ne peuvent investir seuls, et non l'inverse comme cela se fait le plus souvent. Le crédit notamment doit intégrer la nécessité de fonds de roulement et tenir compte de la trésorerie globale de l'emprunteur : on peut emprunter pour l'achat d'un motoculteur et rembourser les premières traites avec la vente de produits de la pêche par exemple.

Une politique de prix hardie implique la nécessité d'un certain protectionnisme aux frontières (quotas - taxes aux importations...) adapté dans le temps et suivant les productions. Elle implique aussi la nécessité de mesures de protection interne pour casser le processus de développement inégal : quantum de production et mesures anti-cumul de profession pour diminuer les effets dus au différentiel de productivité entre une agriculture manuelle et une agriculture motomécanisée et au différentiel d'accumulation entre producteurs agricoles salariés par ailleurs ou non salariés.

L'identité du peuple kanak, comme celle de tous les peuples, est une identité en devenir, une longue marche. Les choix en matière de développement interrogent le destin des structures de la société kanak. Simultanément, les projets économiques des Mélanésiens s'ouvrent sur une critique de l'économie de comptoir qui, pour l'heure, impose encore sa tutelle à tout le Territoire calédonien. Pris dans ces contradictions, comme dans une insupportable nasse, le peuple kanak s'essaie depuis plusieurs années à des modèles possibles de solutions qui prépareraient l'indépendance. L'identité du colonisé s'élabore dans cette lutte avec lui-même et contre le système local qui l'étouffe.

DOCUMENTS CONSULTÉS

- ANTHEAUME B., Les productions du secteur rural (*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* : planche 39), Paris, ORSTOM, 1981.
- BARRAU J., *L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Commission du Pacifique Sud, 1956.
- *Les plantes alimentaires de l'Océanie : origines, distribution et usages*, Thèse, Université Aix-Marseille, 1962, 275 p.
- BENSA A. et ANTHEAUME B., Le terroir et l'organisation sociale en zone cémuhi (Région de Touho, Nouvelle-Calédonie). Quelques questions d'anthropologie économique, in : *Journal d'Agriculture traditionnelle et de Botanique appliquée*, vol. XXIV, n° 3-4, 1982, pp. 275-284.
- BOURRET D., *Etude ethnobotanique des Dioscoréacées alimentaires - ignames - de Nouvelle-Calédonie*, Paris, Doctorat IIIe cycle, Fac. Sciences, 1973, 135 p.
- BROOKFIELD H.C., Intensification and Desintensification in Pacific Agriculture. A theoretical approach, *Pacific view point*, vo. 13, n° 1, mai 1972.
- DELION J., *Animation coopérative et développement*, A.C.C.T., PUF, 1984, 88 p.
- DOUMENGE J.-P., *Paysans mélanésien en pays Canala*, Bordeaux, Centre d'Etude de Géographie Tropicale, 1974.
- *Terroirs mélanésien (Atlas de la Nouvelle-Calédonie : planche 34)*, Paris, ORSTOM, 1981.
- Direction du Développement et de l'Economie rurale (S.E.M.P.), *L'élevage bovin mélanésien en 1985*, Nouméa, 1985, 23 p. et annexes.
- Direction territoriale de la Statistique et des Etudes Economiques,
- *Tableaux de l'économie calédonienne*, Nouméa, 1983, 148 p.
 - *Tableaux de l'économie calédonienne*, Nouméa, 1985, 272 p.
- GIRY C. et PILLON P., Réformes foncières et groupements d'élevage mélanésien en Nouvelle-Calédonie, *JSO*, 1987, pp. 205-219.
- GROUSSARD R. (en collaboration avec VLADYSLAV G.), Les problèmes fonciers en Nouvelle-Calédonie, *Mondes et cultures*, XLIV (1), 1984, pp. 29-51.
- JOLIVALT M. et LEGAST P., *Projet de mise en valeur des stations d'élevage de Pinjen, de Tipindje, de Poya*. Rapport préliminaire de préfabilité, C.R.N./C.R.C., Nouméa, 1987, 21 p. et annexes.
- KOHLER J.-M., *Pour ou contre le pinus. Les Mélanésien face aux projets de développement*, Nouméa, Inst. Culturel Mélanésien, 1984.
- KOHLER J.-M. et PILLON P., *Economie domestique mélanésienne et développement : l'opération café*, ORSTOM, 1986.
- Office Foncier, *Rapport Annuel 1983*, Nouméa, 1984, 37 p.
- *La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie de 1978 à 1985*, Nouméa, 1986, 51 p. et annexes.
 - *Les groupements d'intérêt économique d'élevage. Problèmes et enjeux*, Nouméa, 1989.

- ORSTOM, *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, établi sous la direction de G. SAUTTER, Paris, 1981, 118 p. (191 plans et cartes).
- PILLON P., Développement et enjeux sociaux en Nouvelle-Calédonie: l'Opération Café, *Les Temps Modernes*, 464 (1985), pp. 1623-1653.
- Unités domestiques et unités économiques en Nouvelle-Calédonie, in: *Unités domestiques en transition*, Inst. Franç. de Rech. Scient. pour le Dével. en Coop. (ORSTOM), Nouméa, 1985, pp. 17-33.
- SAUSSOL A., *L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Société des Océanistes, n° 40 (1979), 493 p.
- Economie rurale: aspects historiques (*Atlas de la Nouvelle-Calédonie*: planche 21), Paris, ORSTOM, 1981.
 - Les étapes de la colonisation terrienne (*Atlas de la Nouvelle-Calédonie*: planche 22), Paris, ORSTOM, 1981.
 - La terre et la confrontation des hommes en Nouvelle-Calédonie, *Les Temps Modernes*, 464 (1985), pp. 1612-1622).
- TISSIER J., *Les bases du développement économique dans la commune de Thio*, Paris, IRAM, 1989.
- WIBAUX H., *Proposition d'un programme d'appui au développement des cultures vivrières dans la région Nord Nouvelle-Calédonie*, Paris, IRAM, 1987.

COUTUME ET COLONISATION

par J. M. KOHLER

Après cent trente-cinq ans de domination blanche, la culture canaque survit avec une étonnante vigueur. Les structures claniques et lignagères restent vivaces, ainsi que les institutions politiques coutumières. Les rapports de parenté conservent leur prépondérance dans l'ensemble de la vie sociale mélanésienne, organisant la transmission des statuts, le contrôle de l'espace, le système de production, la circulation des personnes et des biens. Les langues vernaculaires continuent à être couramment usitées. La coutume demeure la norme souveraine, fondement et expression d'une rationalité sociale héritée de l'époque précoloniale. Et depuis une quinzaine d'années, le mouvement indépendantiste exalte la spécificité culturelle canaque en lui assignant un rôle majeur dans la dynamique nationaliste. Comment expliquer cette remarquable résistance de la culture indigène? Existerait-il, comme certains le postulent, une sorte d'altérité canaque essentielle, qui garantirait à cette société une reproduction indéfinie de sa spécificité culturelle ancestrale?

Relégation et adaptation

Loin des considérations métaphysiques, le succès de la résistance culturelle canaque s'explique dans une large mesure par la situation marginale longtemps occupée par les autochtones dans l'ensemble social néo-calédonien. La colonisation a d'abord visé l'exploitation des richesses agricoles de l'archipel, puis celle de ses richesses minières. Elle ne s'est guère intéressée aux indigènes autrement que pour les exclure d'une colonie appelée à devenir blanche - la "France australe". Les spoliations foncières et les révoltes qu'elles suscitèrent conduisirent l'Etat français à parquer les autochtones dans des "réserves". Démographiquement affaiblis et peu portés à travailler pour leurs envahisseurs, ils ne furent même pas jugés aptes à servir de main-d'oeuvre à l'administration et aux colons, qui préféraient exploiter une main-d'oeuvre servile importée d'Asie. Au reste, on croyait communément que les "naturels" néo-calédoniens étaient condamnés à disparaître au contact de "la civilisation"; et en attendant, personne ne s'intéressait à leur culture puisque, par définition, les sauvages n'en avaient pas. C'est grâce à cette sorte de non-existence aux yeux des dominants, et à la faveur de leur enfermement dans les réserves (relativement à l'écart de la société coloniale), que les communautés mélanésiennes ont pu reproduire l'essentiel de leurs modes de vie ancestraux, en les adaptant aux nécessités nouvelles. Pour paradoxal que cela paraisse, la ségrégation instaurée au bénéfice de l'hégémonie blanche a permis aux Océaniens de protéger leur patrimoine culturel : le caractère radical et raciste du clivage colonial a constitué un facteur propice à la survie de l'identité culturelle indigène.

Il serait cependant erroné de penser que la culture canaque s'est maintenue vierge dans ces "conservatoires de la coutume" ou "sanctuaires culturels" que sont censés avoir été - et être encore - les réserves.

Historiquement, celles-ci ne furent d'abord qu'une production de la colonisation, profondément marquées par les contradictions du processus colonial, et imprimant à leur tour cette empreinte à toute la vie indigène qui se déroulait en leur sein. La grande majorité des "tribus", les villages mélanésien des réserves, ont été créées par les instances administratives ou religieuses pour assurer un meilleur contrôle des populations colonisées, antérieurement dispersées. Jusqu'à maintenant, les communautés qui les composent comprennent fréquemment des clans étrangers, voire traditionnellement ennemis, obligés de cohabiter par les contraintes coloniales, mais opposés entre eux par de graves litiges (notamment fonciers). Et il arrive que le pouvoir y soit détenu par des "chefs administratifs" dépourvus de toute légitimité coutumière, que leur intérêt personnel peut conduire à être davantage dévoués à l'administration qu'attentifs aux aspirations des leurs (plus d'un jeune nationaliste a été livré aux gendarmes par son chef lors des troubles 1984-1985).

Durant les premières décennies de la colonisation, c'est sans doute la christianisation qui a le plus contribué à transformer la culture matérielle, sociale et idéologique de la société autochtone. En détruisant le paganisme, c'est l'ordre social ancien dans son ensemble que les missionnaires ont bouleversé jusque dans ses fondements - et ce même s'ils ont par ailleurs beaucoup aidé les Canaques face aux colons et à l'administration. L'ordre nouveau véhiculé par la foi, qui exigeait la soumission des colonisés aux valeurs des colonisateurs (l'intériorisation du rapport colonial), ne fut autre en fin de compte que l'ordre colonial lui-même. La coutume devait, dans ce contexte, être convertie en priorité, à cause de ses fonctions normatives. Désormais, elle est pétrie de religion à un point tel que plus personne ne fait la part des choses : nombre de valeurs et de modèles sociaux présentés comme spécifiquement mélanésien relèvent bien plus de la Bible que de l'héritage légué par les ancêtres.

On aurait également tort de minimiser les changements intervenus depuis longtemps, dans l'organisation sociale et les représentations des Mélanésien au contact du capitalisme occidental. Même si l'économie domestique est restée prépondérante dans le milieu rural canaque cantonné en marge de la société européenne, elle n'a cessé de subir les déterminations de la monétarisation et des pratiques marchandes. Déjà ancienne, l'introduction d'une production de traite comme la caféiculture n'a pas seulement modifié le paysage agraire, mais aussi le système de production et de distribution. L'argent et les marchandises ont joué un rôle grandissant dans la vie quotidienne des autochtones, et jusque dans leurs pratiques cérémonielles, entraînant imperceptiblement des phénomènes de réification et de compétition. Des lignes de fracture sont apparues. Le foyer conjugal a progressivement émergé de la grande famille, avec des stratégies propres. Les femmes et les jeunes ont commencé à s'affirmer. Et si les effets de la scolarisation, de la salarisation et de l'urbanisation se révèlent aujourd'hui particulièrement importants, ils ne sont pas tout à fait nouveaux. La société traditionnelle a perdu son autonomie en même temps qu'elle a été colonisée : en dépit de son repli sur l'économie vivrière, elle s'est trouvée placée tout entière dans la dépendance de l'économie marchande.

Différenciation sociale et culturelle

Dans la période contemporaine, l'évolution culturelle des Canaques est soumise à des conditions inédites par le changement des formes de la domination coloniale. Pour se perpétuer, celle-ci ne peut plus se fonder sur l'exclusion des colonisés, comme ce fut le cas jusqu'à la seconde guerre mondiale. Elle exige l'intégration des Mélanésiens dans le système dominant, au niveau le plus bas, et une occultation du rapport colonial. Le recours à la force physique, à la répression armée, ne doit plus intervenir qu'en cas d'extrême nécessité; mais de nouvelles contraintes sont mises en oeuvre, de préférence symboliques. L'intégration recherchée par les instances coloniales passe par une politique de "promotion économique, sociale et culturelle", qui implique concrètement la création d'aspirations et de besoins nouveaux chez les colonisés, et la formation d'une petite-bourgeoisie indigène capable de servir de relais entre les dominants et les dominés. Promise à jouer un rôle décisif par les accords de Matignon, cette politique ne se réduit pas - contrairement à ce que donne à penser l'idéologie officielle - à une opération neutre de développement ou de formation de cadres. En même temps qu'un désamorçage immédiat de la contestation politique, elle a pour objectif un nouvel agencement des forces sociales en vue de pérenniser le rapport colonial. On devine d'emblée quels sont les enjeux d'une telle stratégie au plan culturel. Même différentielle, l'intégration vise une certaine assimilation. Mais surtout, l'élite autochtone qui doit être formée à pas forcés et sous contrôle de l'Etat n'est appelée qu'à devenir une petite-bourgeoisie coloniale, sans vocation nationale. Si elle se concrétise, cette démarche accélérera inévitablement le processus de différenciation sociale déjà à l'oeuvre au profit des forces dominantes, et par voie de conséquence l'effritement de l'homogénéité culturelle canaque et l'affaiblissement de ses capacités subversives.

L'existence actuelle d'une stratification de la société autochtone est souvent niée, en particulier par les Mélanésiens qui détiennent des positions privilégiées et veulent accréditer l'idée d'un statu quo social traditionnel. Elle n'en existe pas moins, produite par trois mécanismes qui se renforcent mutuellement : la scolarisation, la salarisation et l'urbanisation. Certes, l'adhésion au credo culturel canaque subsiste comme trait commun chez tous les Mélanésiens, mais il s'agit désormais plus d'une position de principe que de l'expression d'une homogénéité effective au plan des comportements. Alors que l'école, par exemple, est pour le plus grand nombre des enfants canaques l'instrument de leur relégation dans les couches rurales ou suburbaines défavorisées (et l'instrument de la légitimation de ce rejet), elle permet à une minorité de la même ethnie d'acquérir les diplômes qui donnent accès aux emplois bien rémunérés et aux responsabilités dans les sphères dominantes. Cette minorité ne provient pas indifféremment de tous les horizons sociaux, mais elle est issue de la petite-bourgeoisie technique, culturelle et administrative canaque. Quoique modeste encore, celle-ci constitue dès à présent une catégorie sociale nettement circonscrite, qui tente de se reproduire et d'élargir son emprise sociale de diverses façons. L'argent qu'elle gagne continue à être en grande partie distribué dans les circuits coutumiers, mais en même temps une fraction croissante des rémunérations sert à alimenter des stratégies d'ascension sociale - y compris, depuis peu, par le biais d'investissements dans le système marchand. L'insertion dans les structures urbaines fournit à cette petite-bourgeoisie des atouts importants pour consolider sa prééminence, car c'est en ville (dans la ville blanche) que se

trouvent les meilleures écoles, que les offres d'emploi sont les plus nombreuses et les plus intéressantes, et que les nouveaux réseaux de solidarité sont les plus efficaces. En schématisant, on pourrait dire que l'avenir de la culture canaque (et peut-être l'avenir canaque tout court) se jouera de plus en plus, ouvertement ou de façon dissimulée, entre deux catégories sociales ayant des intérêts objectivement divergents : entre une élite urbanisée, diplômée et bénéficiant d'emplois correctement rémunérés, et une masse rurale ou suburbaine sans formation, vouée au chômage et aux emplois les plus mal payés.

L'adhésion à la fois idéologique et pratique à la coutume équivaut au choix du nécessaire pour la plus grande partie des Mélanésiens condamnés à subsister dans leur environnement traditionnel. Pour les catégories privilégiées par contre, les positions à l'égard de la coutume varient en fonction des intérêts nouveaux en jeu, et les références culturelles font l'objet d'habiles manipulations. D'une façon générale, les élites mettent d'autant plus de ferveur à proclamer leur attachement aux normes coutumières que leur distance objective par rapport à la société traditionnelle s'agrandit (du fait de leur inféodation dans les sphères dominantes), et que ce genre de proclamation n'a pas de conséquences gênantes pour elles. Au minimum, cela leur permet de masquer par un discours idéologique des pratiques sociales que la coutume désapprouve, et de se légitimer alors qu'elles évoluent hors des cadres coutumiers pour construire leur pouvoir. Au delà, elles essayent, par le recours aux valeurs traditionnelles et aux solidarités coutumières, de valider l'ordre nouveau qui s'élabore avec leur concours (et à leur profit). Passé un certain seuil, les contradictions deviennent cependant telles que le discours coutumier doit proposer des réformes. Apparaît alors le thème de l'actualisation de la coutume : celle-ci est passée au crible d'une analyse chosiste qui distingue, à la lumière des intérêts en cause et sous couvert de progrès, ce qui est bon à retenir et ce qui doit être rejeté. Cette démarche conduit assez systématiquement à détourner les pratiques coutumières de leurs fonctions antérieures, mais en les conservant autant que possible dans leurs formes. Au terme du processus, il restera le folklore.

Enfin, on signalera qu'un nouveau discours normatif a fait son apparition, superposé à celui qui se réfère aux structures et aux valeurs anciennes. Il appelle à l'émergence d'un nouveau type d'homme canaque. Convié à un rendez-vous historique avec le Blanc par les accords de Matignon, le Mélanésien est sommé de se présenter sans retard à cette heure dont est censé dépendre son destin, et de se montrer plus performant que son partenaire en matière technique et économique ! L'inculcation de telles normes ne peut guère avoir de portée concrète tant que ne sera pas levée l'hypothèque coloniale, mais il importe de remarquer que derrière la neutralité apparente de l'idéologie du développement qui l'inspire, c'est une nouvelle conception de l'identité canaque qui se profile. Par delà son inadéquation immédiate, cette sorte de discours pose le problème incontournable du passage de la société mélanésienne dans les structures économiques contemporaines (qu'elles soient capitalistes ou socialistes). Ce n'est en effet qu'au prix d'un dépassement des institutions et des valeurs du système de l'économie domestique que cette évolution pourra se faire, car il est utopique de vouloir à la fois préserver l'univers traditionnel et développer les pratiques marchandes.

Héritage et avenir

Il n'existe pas de culture canaque en soi, atemporelle et immuable, qui transcenderait l'évolution des structures et des représentations sociales. La coutume n'a pas cessé de se transformer sous les influences multiples de la domination coloniale, tout comme la réserve où elle s'est reproduite. Dans la conjoncture actuelle, caractérisée par l'élargissement hors des réserves du champ d'initiative des Mélanésiens, l'avenir de la culture canaque se jouera de plus en plus dans les écoles, les bureaux, les commerces, les ateliers et les usines, ou sur les chantiers miniers. Même s'il a vocation à rester la référence première, le Mélanésien de tribu ne saurait plus servir d'étalon unique et invariable de l'être social canaque. A moins de déperir, la culture mélanésienne devra dépasser non seulement l'ordre colonial, mais aussi l'ordre coutumier. Les enjeux des choix faits en ce domaine revêtent une importance politique majeure, et c'est pourquoi chaque acteur social tente de manipuler les références culturelles à ses propres fins (n'a-t-on pas vu maintes fois le pouvoir colonial se faire le défenseur de l'authenticité coutumière, contre les Canaques eux-mêmes?). Le problème de la reproduction d'une spécificité culturelle ne se réduit donc pas à celui de la transmission du patrimoine. Il s'y ajoute ceux, plus ardues, que pose une production culturelle nouvelle, qui prenne en compte à la fois les contraintes contemporaines et la volonté du peuple autochtone de s'affirmer en tant que nation kanak. Le nationalisme se nourrit de l'héritage ancestral et lutte pour la reconnaissance de ce patrimoine; mais c'est des formes sociales et des valeurs originales qu'il lui faudra définir, en acceptant certains renoncements, pour que cet héritage puisse continuer à se transmettre. Le patrimoine fournit des références et fonde le dynamisme culturel. Il ne comporte pas de modèles d'avenir tout faits.

N.B. L'analyse de la situation issue des accords de Matignon a paru dans "Le Monde Diplomatique" (février 1989), sous le titre : "L'impossible réforme d'une colonie".

Imprimé par nos soins

Dépôt légal avril 1990